



la lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

AMNESTY INTERNATIONAL - Commission Droits de l'enfant - 76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19 - Ligne directe 01.53.38.65.32 - email: comenfant@amnesty.fr

20 novembre...

Comme chaque année, cette date anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) donne lieu à des promesses, la main sur le cœur, de «faire des progrès», de «mettre en avant», de «donner une plus grande attention» aux droits de l'enfant. Comme chaque année, nous ferons semblant d'y croire.

Quelques informations peuvent bien sûr nous donner lieu à nous réjouir, si tant est que l'on puisse se réjouir d'événements qui devraient être la norme. Le dernier rapport de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) fait état de la baisse continue du nombre d'enfants dont le développement est entravé parce qu'ils travaillent. Voir page 28. On entend qu'en Syrie une milice a décidé solennellement de protéger les enfants des violences sexuelles et de respecter le droit humanitaire. Beau résultat obtenu grâce au travail de l'ONG «Appel de Genève» dont nous avons parlé dans le numéro précédent de la Lettre, mais aussi belle opération de communication de l'Armée Syrienne Libre qui était accusée d'utiliser des enfants soldats. (page 19)

Dans le même temps les bombes made in USA et made in UK tombent sur les enfants dans les hôpitaux et les écoles du Yémen. (page 17). L'Arabie Saoudite, qui mène la coalition contre la rébellion Houthis a exercé des pressions sur l'ONU pour ne pas apparaître sur la «liste de la honte», annexe du rapport sur le sort des enfants dans les conflits armés. L'ONU a cédé, créant une catégorie supplémentaire pour atténuer la responsabilité de l'Etat saoudien. Amnesty et d'autres ONG de défense des droits humains ont immédiatement réagi. (page 19-20)

En France, la chasse aux mineurs étrangers non accompagnés se poursuit. (page 14). Un rapport sénatorial confus et approximatif vient en appui de la décision de la ministre de la Justice «d'accélérer les procédures d'évaluation», sous entendu de débouter le plus possible de demandeurs de protection, et de procéder plus rapidement aux reconduites à la frontière les évalués «non mineurs». Amnesty France, avec d'autres associations a signé un appel : «Frontière franco-italienne : des atteintes inadmissibles aux droits des personnes migrantes et réfugiées» pour demander aux autorités françaises de : «protéger sans condition les mineurs non accompagnés qui franchissent la frontière au titre de la protection de l'enfance».

La CNCDH publie un document où elle met en accusation le gouvernement français quant au traitement des migrants, en particulier des mineurs étrangers non accompagnés (page 8). Les associations (GISTI, Solidarité laïque) expriment leurs craintes de la remise en cause du traitement des mineurs étrangers. Les expulsions de Roms et la destruction de campements n'a pas ralenti. Même si se retrouvent à la rue des enfants qui sont scolarisés parfois depuis plusieurs années.

Pourtant, partout, des initiatives citoyennes se font jour : accueil de mineurs étrangers non accompagnés, aide aux familles roms qui risquent l'expulsion, soutien aux enfants scolarisés qui risquent d'être «renvoyés à la frontière». Pour beaucoup de citoyens «I welcome» est une réalité.

Et en plus... Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU qui assure le suivi de la mise en œuvre de la CIDE vient de publier l'observation générale n°21 concernant «Les enfants des rues», (page 24). Document essentiel à lire pour changer notre regard. Il appelle dès son introduction à redonner aux enfants leur dignité. Il montre, par de nombreux exemples d'application des articles de la Convention les chemins à suivre.

L'article 1 de la CIDE : «Un enfant est un être humain de moins de 18 ans». Pourquoi le terme «Etre humain» est-il oublié par tant d'acteurs?

CNCDH : Commission Nationale Consultative sur les Droits de l'Homme

Philippe Brizemur
Commission Droits de l'enfant

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



N° 36
Novembre 2017
Public
SF 17 – ENF 23

Edito p.1

Bonnes nouvelles p.2

La vie de la commission p.3

Les enfants migrants

Reportage à Melilla p.4-8

La CNCDH alerte p.8

Un enfant est un enfant p.9

La peau sur les os; les enfants rohingyas p.11

Les enfants victimes sur la route de l'exil p.12-13

Les MENA trop chers en France? p.14

Les enfants dans les conflits armés

Témoignage du calvaire des enfants du Soudan du Sud p.15

RDC Kasai p.16

Yémen: une bombe de fabrication américaine tue et mutilé des enfants p.17-18

Irak: des jeunes femmes fuyant Daesh accouchent là où elles peuvent p.18

Syrie: quatre brigades de l'ASL s'engagent à interdire la violence sexuelle et l'utilisation d'enfants soldats p.19

Rapport de l'ONU sur le sort des enfants dans les conflits armés p.19

Les enfants soldats

Le procès de Terminator devant la CPI p.21-22

Nigéria de plus en plus d'attentats suicide p.22

Corée du Nord: les enfants préparés pour la guerre p.23

Les enfants des rues

Observation générale du comité des droits de l'enfant p.24-25

Le travail des enfants

La face cachée de nos voitures électriques p.26-27

Le travail des enfants: des chiffres en baisse p.28-29

Scolarisation

L'éducation des enfants réfugiés p.29

Mali: l'insécurité empêche 150 000 enfants d'aller à l'école p.30

Pakistan: des rêves devenus cauchemars p.31

Actualité de la Convention

La méconnaissance des droits de l'enfant en France p.32

Quelques réflexions sur l'intérêt supérieur de l'enfant p.33

Agenda p34-36

BONNES NOUVELLES

Deux cas, au Chili et aux Etats-Unis, sujets d'actions urgentes de la Commission cette année, ont connu un dénouement heureux.

Chili :

dépénalisation de l'avortement [notre action ENF 19 du 18/07/2017]

La Cour constitutionnelle du Chili a validé le 21 août la dépénalisation de l'avortement dans trois situations. L'avortement est autorisé lorsque la grossesse résulte d'un viol ou d'un inceste, lorsque la vie de la femme ou de la jeune fille enceinte est en danger et lorsque le fœtus n'est pas viable du fait de malformations. «Cela représente une victoire importante pour les droits humains et la protection de la vie et de la santé des femmes et des jeunes filles à travers le pays», a déclaré Amnesty International.

Etats-Unis :

quatre familles détenues libérées [notre action ENF 09 du 20/03/2017]

Le 17 août, un juge de l'immigration a ordonné la libération de Carlos, 4 ans, et de Michael, 16 ans, ainsi que de leurs mères, Lorena et Maribel (noms modifiés afin de protéger leurs identités), du centre d'hébergement du comté de Berks, en Pennsylvanie, où ils ont passé près de 700 jours en détention. Leur libération suit celle de deux autres jeunes garçons et de leurs mères, détenus à Berks pendant plus de 22 mois, les 7 et 14 août.

Côte d'Ivoire :

viols, mariages forcés, la CNDHCI lance une campagne

de sensibilisation de masse

Le top départ a été donné, le 21 septembre 2017, par la présidente de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI), Namizata Sangaré, à Duékoué dans le Guémon.

Il s'agit pour la responsable de la CNDHCI, de lancer des messages contre certaines pratiques occasionnant des cas de violations des droits de l'homme, particulièrement les cas de viol : «Qui que nous soyons, toutes les fois qu'un cas de viol nous est rapporté, nous avons l'obligation de porter assistance à la victime. Cette assistance doit se manifester par un accompagnement vers les autorités sanitaires et judiciaires pour dénoncer le cas de viol. En aucun cas, un policier, un gen-



Namizata Sangaré, présidente de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire.

darme ou un magistrat ne peut refuser de recevoir une dénonciation ou une plainte pour viol. La circulaire interministérielle du 4 août 2016, relative à la réception des plaintes consécutives aux violences basées sur le genre, leur fait obligation de recevoir et de traiter ces plaintes. Il est formellement interdit de faire un arrangement en cas de viol», a-t-elle martelé.

Australie :

des mineurs libérés d'une prison pour adultes

Depuis novembre 2016, dans l'Etat de Victoria, des enfants, dont certains âgés de 15 ans, étaient incarcérés à Barwon, prison de haute sécurité pour adultes. Cette prison est clairement inappropriée pour la détention d'enfants. Des rapports dénonçaient que des enfants étaient arrosés de spray au poivre, battus par les gardiens, détenus à l'isolement 23 heures par jour et interdits d'accès à l'enseignement et aux visites familiales.

Début 2017, Amnesty International Australie avait lancé une action, avec quelque 15.000 militants, interpellant leur député sur ce sujet et signant des pétitions demandant au gouvernement de Victoria de mettre fin à cet abus.

Malgré une première décision du tribunal disant que la détention d'enfants dans la prison de Barwon était illégale, l'administration de Victoria avait continué à les y détenir. Un nouveau procès a eu lieu en avril 2017 et le tribunal a décidé le 11 mai 2017 le transfert des enfants, transfert exécuté le 12 mai 2017 par l'administration.

Amnesty poursuit son action en 2017 pour convaincre le premier ministre australien d'assumer ses responsabilités, en collaboration avec les gouvernements des Etats et Territoires, afin de développer un plan pour améliorer le système de justice des mineurs en mettant en place un système où les enfants ne seraient pas incarcérés en premier lieu. Si, dans des cas graves, un enfant est incarcéré, il faut qu'il soit bien traité et réhabilité, pour éviter qu'il ne glisse davantage dans le labyrinthe du système de justice criminelle. ■

Source : Amnesty Australie : https://www.amnesty.org.au/barwon-cie-success/?utm_source=Campaign&utm_medium=email&utm_campaign=NL_20170526&utm_content=hero - 18 mai 2017.

ETATS-UNIS :

le gouverneur de l'Etat de New York a signé en février 2017 le décret interdisant les mariages avant l'âge de 18 ans.

Selon l'ancienne loi, l'âge minimum du mariage était de 18 ans, mais elle permettait des mariages entre enfants de 16 et 17 ans avec l'autorisation des parents, et 14-15 ans avec l'autorisation d'un juge en plus de celle des parents. Entre 2001 et 2010, 3.850 enfants ont été mariés avant l'âge de 18 ans dans cet Etat.

Pour rappel, chaque année on estime que plus de 15 millions de filles sont mariées alors qu'elles ont moins de 18 ans.

En France, la loi de 2006 fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans. Cependant, le procureur peut donner une autorisation de mariage pour «motif grave».

Source : Human Right Watch https://www.youtube.com/watch?v=Z_gF93hilrE&feature=youtu.be

JORDANIE :

abolition de la loi autorisant les violeurs à échapper à toute sanction en épousant leurs victimes, souvent des filles mineures

Le vote a eu lieu le 1^{er} août après une intense campagne menée par les défenseurs des droits des femmes et la société civile dans le pays. Après l'adoption finale, la Jordanie rejoint l'Egypte, le Maroc et la Tunisie, qui ont supprimé les articles similaires de leur code pénal.

LA VIE DE LA COMMISSION

Mai 2017

-La commission va à la rencontre des mineurs isolés étrangers de Melilla (Espagne) et des associations qui leur viennent en aide : les associations Harraga et ProDeIn (Pro derechos de la Infancia).

-Intervention à Mulhouse : présentation d'Amnesty International.

9 juillet 2017

-Intervention débat au festival d'Avignon, territoire cinématographique, accompagnement du film de Jonathan Little «Wrong élément» sur les enfants soldats.

Septembre 2017

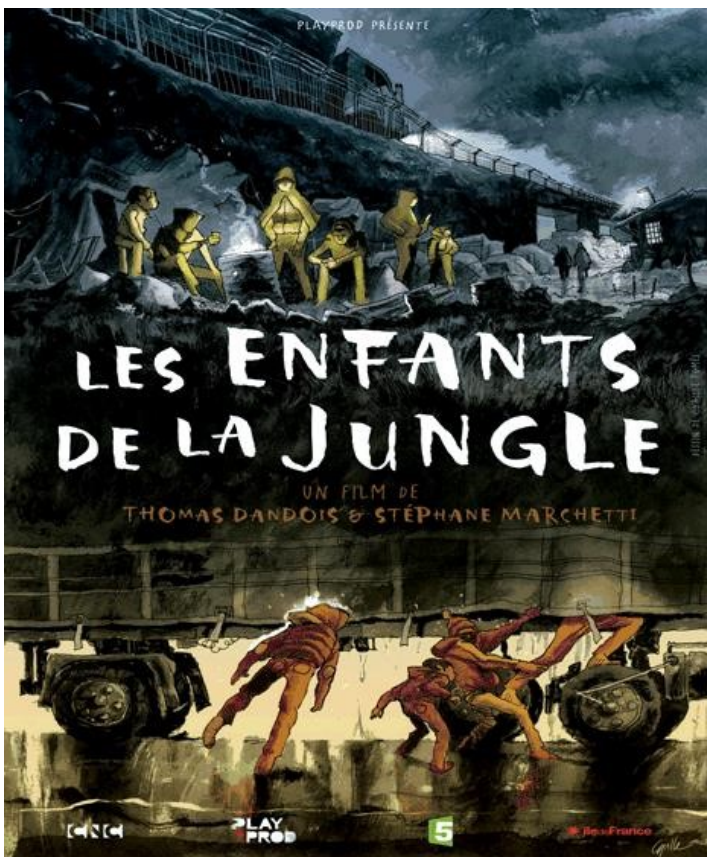
La commission participe au Campus d'AI et anime 2 ateliers :

-«*Dans la peau d'un mineur isolé*», jeu de rôle, pour comprendre et mieux appréhender la vie de ces enfants qui fuient leur pays et se retrouvent seuls en Europe.

-Animation du débat suite à la projection du film de Thomas Dandois et Stéphane Marchetti «*Les enfants de la jungle*» en compagnie des 2 réalisateurs. Un film qui évoque la vie des 2.000 mineurs isolés qui étaient présents dans le bidonville de Calais avant son expulsion.

-La commission accompagne le film «*Les enfants de la Jungle*» de Thomas Dandois et Stéphane Marchetti. Playprod, 52 minutes, 2017.

«LES ENFANTS DE LA JUNGLE»



«Ils s'appellent Ali, Saïd, Rafi. Ils ont entre 10 et 16 ans. Ils viennent de Syrie, d'Afghanistan ou du Pakistan d'où ils ont fui la guerre, seuls, sans leurs parents. Ils sont ainsi des centaines d'enfants à échouer dans la jungle de Calais, ce bidonville insalubre, la peur au ventre, à la merci des réseaux criminels. Pendant près d'un an et jusqu'au démantèlement final, le film suit le quotidien de ces gamins qui vivent l'enfer dans le nord de la France».

«Au début nous n'avions pas de diffuseur, mais l'urgence était de filmer pour dénoncer la tragique situation de ces enfants et d'alerter sur les manquements de l'Etat. Je n'ai jamais autant posé la caméra pendant un tournage. Je leur disais que j'étais désolé, que j'avais honte de mon pays, honte qu'ils subissent ça. J'ai filmé beaucoup d'histoires dramatiques ces dernières années, aux quatre coins du monde, mais là, c'est Dickens sous nos fenêtres. La jungle a été démantelée mais le problème persiste». *Thomas Dandois*.

«Février 2016, je rencontre Lou-Salomé Sorlin, avocate. Depuis un an, elle arpente la jungle de Calais pour informer les mineurs isolés étrangers de leurs droits dans notre pays. Un soir, me raconte-t-elle, elle se retrouve sous la pluie avec une petite fille de 8 ans sans aucune solution d'hébergement prévue pour elle. Cette image me hante, je ne dors pas beaucoup cette nuit-là. Quelques jours plus tard, je découvre avec elle l'enfer de la jungle. J'y vois de nombreux enfants, certains très jeunes, fatigués de leurs dangereuses tentatives de passage vers l'Angleterre, apeurés, oubliés par la France. J'imagine mon fils perdu ici, seul. Ce film devient alors une nécessité pour moi». *Stéphane Marchetti*.

Bien que n'étant pas soutenu par Amnesty, la Commission va accompagner ce film car celui-ci illustre parfaitement le dossier que nous avons réalisé sur les «Mineurs isolés étrangers», il nous permettra de continuer à sensibiliser et à faire comprendre la situation de tous ces mineurs isolés présents sur notre territoire et laissés sans protection.

La Commission Droits de l'enfant a participé à la réalisation d'un livret de présentation de ce film, il permet d'avoir quelques données chiffrées et des informations sur la thématique des mineurs isolés étrangers (ce livret, ainsi que les dossiers 16 et 17 sur les mineurs isolés étrangers, sont accessibles sur l'extranet).■

LES ENFANTS MIGRANTS



La «Barrière de Melilla» est une barrière physique de séparation entre le Maroc et la ville autonome espagnole de Melilla située sur la côte africaine.



Carte de la ville autonome de Melilla - ©Wikipedia.

Isabelle Jénoc, membre de la Commission Droits de l'enfant, s'est rendue à Melilla et a rencontré ces enfants des rues, ainsi que des membres d'associations et ONG qui leur viennent en aide : Sara Olcina, de l'association Harraga et José Palazon, responsable de l'ONG ProDeIn (Pro Derechos de la Infancia).

Melilla : entre Afrique et Europe

La situation des mineurs isolés

Melilla est une enclave espagnole de 12 kilomètres carrés, située sur le territoire marocain, c'est une ville-frontière de 80.000 habitants qui sépare l'Espagne (12^{ème} pays le plus riche de la planète) du Maroc (placé au 117^{ème} rang) et qui sépare aussi l'Europe de l'Afrique.

A Melilla, chaque année, des milliers de migrants subsahariens tentent de franchir l'immense clôture métallique qui entoure la ville. Parmi eux, de nombreux mineurs isolés, qui, une fois à Melilla, coincés sur ce petit bout d'Europe enclavée sur le continent Africain, se retrouveront à la rue.

Reportage d'Isabelle Jenoc

Dans l'enclave espagnole, les mineurs étrangers non accompagnés, en majorité marocains, sont régulièrement maltraités

La présence de ces enfants des rues n'est pas nouvelle à Melilla (elle date du début des années 1990), mais elle est dépeinte cette fois-ci en détail dans un rapport de janvier 2017 qui dénonce les nombreuses violations des droits dont sont victimes ces enfants.

Qu'ils soient dans un centre de protection ou à la rue, les mineurs étrangers non accompagnés de Melilla seraient victimes de nombreuses violences, c'est en résumé ce que décrit ce rapport intitulé «D'enfants en danger à enfants dangereux – une vision sur la situation actuelle des mineurs étrangers non accompagnés à Melilla», réalisé par l'association espagnole Harraga en partenariat avec l'ONG ProDeIn de Melilla.

Des violences institutionnelles qui poussent les enfants à s'enfuir des centres d'accueil

Les chiffres de 2013 de la direction générale



José Palazon et une bénévole de ProDeIn

→

de la police espagnole, qu'énonce le rapport, posent question. Pourquoi tant d'enfants pris en charge dans les centres d'accueil de Melilla s'en échappent ? Le rapport pointe du doigt les violences que vivaient ces enfants et qui les pousseraient à préférer la rue à la vie dans ces centres. Les cas d'enfants pris en charge et qui s'échappent ou disparaissent ne sont malheureusement pas inédits, que ce soit en Espagne, en France, en Italie ou dans le reste de l'Europe, en atteste le nombre avancé par Europol, de 10.000 enfants migrants enregistrés (et donc pris en charge) à un moment de leur parcours, et disparus en Europe en 2016. Mais ce que montre le rapport, c'est que, statistiquement, le nombre d'enfants accueillis à Melilla et retournés à la rue est proportionnellement plus important dans l'enclave que sur le reste du continent et que le nombre estimé de mineurs isolés à la rue à Melilla est très élevé au regard de sa population. Selon ce rapport, à Melilla en 2016, parmi les 403 MENA (1) de l'enclave espagnole, 252 étaient hébergés dans une institution alors que 151 s'en sont enfuis.

(1) MENA : Mineur Etranger Non Accompagné.



S. et A. deux frères de 16 et 14 ans, arrivés depuis 8 jours à Melilla. Photo Isabelle Jénoc.



Un jeune mineur isolé s'amuse à se suspendre au-dessus de la falaise qui surplombe le port de Melilla. Photo réalisée par les membres de l'association Harraga.

Des enfants âgés de 8 à 18 ans

D'après l'enquête, la majorité des enfants qui arrivent à Melilla auraient entre 15 et 17 ans, mais j'ai pu observer la présence d'enfants très jeunes (7/8 ans). Ces enfants sont majoritairement originaires du Maroc. Parmi les enfants interrogés pour le rapport, 59,15 % étaient de Fès, principalement du quartier de Sidi Boujida et Sarij Gnawa, 4,55 % de Rabat, 3,64 % d'Oudja ou encore 2,73 % de Salé et de Beni Mellal. La plupart de ces MENA ne restent pas plus de trois ans à Melilla.

Des violences de tous types

Dans ce rapport, un chiffre interpelle : 95 % des enfants des rues de Melilla sont passés par un centre pour mineurs dont le plus connu est le Fuerte de la Purísima, la plupart n'y ont pas séjourné plus de 6 mois. La raison ? Pour 75 % d'entre eux, c'est à cause de la violence commise par les éducateurs : coups, voire passages à tabac, selon les termes employés dans cette enquête. Les enfants interrogés parlent également de violence psychologique : intimidations, vols ou encore chantages sur leur âge. Le personnel les menacerait de le modifier et de les fichier comme adultes. Des accusations graves qui s'ajoutent aux conditions de vie qui seraient, à la lecture du rapport, inhumaines à l'intérieur de ces institutions : manque de couvertures, présence de punaises de lit, douches à l'eau froide, mauvaise qualité de la nourriture, chambres surpeuplées ou encore vêtements en mauvais état. 2,20 % des MENA parlent même de distribution de somnifères... Leur solution ? S'échapper. Ils préfèrent ainsi se retrouver dans la rue où, là aussi, ils sont victimes de violence, cette fois-ci, qui serait exercée par les forces de l'ordre espagnoles. C'est ce qu'assurent 16,5 % d'entre eux. Coups, isolements où séquestration pendant plusieurs heures dans un fourgon de police, intimidations, humiliations. L'histoire semble se répéter pour ces enfants. Autre affirmation qui ressort de cette étude : 85 % des personnes expulsées de Melilla sont des mineurs. Un rapatriement qui devrait normalement se faire si, et seulement si, toutes les conditions sont réunies dans leur pays d'origine... ce qui n'est pas le cas.

→

→ **De graves répercussions sur la santé mentale et physique de ces enfants**



M 12 ans, shooté à la colle, vit à la rue à Melilla.
Photo Isabelle Jenoc.

Les conséquences sont malheureusement sans surprise pour ces MENA qui survivent cachés au milieu des poubelles, dans des bouches d'égout asséchées, des grottes inhospitalières, face à la mer, très difficiles d'accès où des cartons servent de matelas. D'autres dorment sur des bancs publics dans les parcs de la ville ou se cachent sous des ponts.

Aux violences policières déjà évoquées s'ajoutent les violences sexuelles, beaucoup de ces enfants se prostituent pour une paire de chaussures ou un repas chaud. Les violences qu'ils s'infligent entre eux sont aussi monnaie courante, le manque d'hygiène et de soin dont souffrent ces enfants est visible, à cela s'ajoute la consommation de drogues qui est un fléau qui touche de plein fouet cette population. D'après le rapport, beaucoup d'enfants consomment des tranquillisants sous forme de comprimés de type Trankimazin, Valium ou encore Diazépam. La vente est illégale sans ordonnance médicale, précise les auteurs, mais il est très facile d'en trouver contre quelques centimes d'euros. Nombreux sont ceux qui sniffent de la colle et errent dans la rue dans un état second comme le jeune M, 12 ans, que je rencontre un matin, désorienté, brûlant de fièvre, il n'a pas mangé depuis deux jours, ses vêtements sont imprégnés d'une forte odeur de colle ou d'éther. Ces enfants survivent dans la rue sans hygiène et développent de nombreuses maladies, la gale, la teigne, l'herpès buccal, la conjonctivite et bien d'autres. Soignées à temps, ces infections peuvent être éradiquées. Mais d'après Harraga, les centres de santé ne sont pas obligés de les prendre en consultation, si ce n'est pour une «urgence». Un rendez-vous est possible mais une carte de sécurité sociale leur sera demandée et ces MENA n'ont aucun papier.

Une population très hostile à la présence de ces enfants des rues

Cette ville, gérée par les conservateurs du Parti Populaire, est la dernière ville espagnole à posséder une statue publique représentant Franco, déplacée pour cause de travaux en 2015, elle fut réinstallée, sous la

pression de la population locale et du gouvernement de Melilla.

Pour 70 % des personnes interrogées, les mineurs étrangers non accompagnés ne devraient pas être dans la rue «parce qu'ils volent, gênent, font peur et donnent une mauvaise image de la ville». Une population qui se sent même angoissée alors que parmi elle, 90 % n'ont jamais été volés ou agressés par un de ces MENA.



Blessure d'un jeune mineur isolé ayant subi des violences policières - Photo issue du rapport et réalisée par Sara Olcina, membre de l'association Harraga.

Les responsables de la situation dans laquelle vivent ces enfants sont les politiques locales et nationales, selon 65 % des personnes interrogées, alors que 35 % pointent du doigt les parents. La solution la plus rapide et efficace serait, pour la plupart d'entre elles, de les renvoyer au Maroc ou de les forcer à intégrer un centre pour mineurs. Le rapport fait aussi état de faits de violence de la part de groupes de personnes, organisés en milices qui, le soir venu, s'en prennent aux enfants, les séquestrent dans des voitures, les frappent et les relâchent sur des sentiers déserts à l'extérieur de la ville.

Pour l'association Harraga comme pour l'ONG ProDéIn, la situation de ces enfants n'est pas inéluctable. Il serait possible d'y remédier. Parmi les dix propositions avancées par le rapport, on trouve la création d'une équipe d'éducateurs de rue qui travaillerait avec les enfants pour les accompagner, l'ouverture d'un hôpital de rue ou encore la garantie d'une protection et tutelle réelles pour ces mineurs ainsi que d'autres recours possibles lorsque ces enfants atteignent l'âge de 18 ans.



Selon le rapport, beaucoup de jeunes qui sont dans les centres, se retrouvent directement à la rue une fois passée leur majorité. Insuffisamment informés sur leurs droits, ils ne sont pas non plus accompagnés, comme cela devrait être le cas, pour effectuer les démarches requises afin d'obtenir des papiers. A 18 ans, ils sont remis à la rue.

La Purissima

Il existe 3 centres d'accueil pour mineurs isolés à Melilla, un pour →

Maladie cutanée dont souffrent fréquemment les enfants des rues
Photo issue du rapport.

→

les très jeunes enfants, l'autre dédié aux mineurs, mais la grande majorité des enfants sont accueillis dans un ancien fort militaire, El Fuerte de la Purissima, ce centre est si controversé, que, ni la presse ni les associations, ne sont autorisées à le visiter. Ce qui explique qu'il n'existe que très peu d'images de l'intérieur. Un reportage récent réalisé par Chiara Sambuchi et intitulé «Mineurs isolés, enfants en danger» (53 minutes diffusé le 6 février 2017 sur ARTE), recueillait



Le centre Fuerte de la Purissima, centre d'accueil pour MENA - Photo de l'extérieur du centre, issue du rapport.

déjà le témoignage d'enfants qui avaient fui le centre de la Purissima en raison des mauvais traitements qui leur y étaient infligés.

Les autorités locales, pour leur part, contestent complètement les conclusions du rapport, M. Ventura, responsable des affaires de la province autonome de Melilla, s'exprimant dans la presse locale, considère que «ce rapport ne s'intéresse qu'aux enfants qui ne veulent pas rester dans les centres et fuguent».

Pour lui, «une grande partie devraient être placés dans un centre spécial pour troubles du comportement, parce qu'ils ont beaucoup souffert». Mais, il ajoute, «Si nous en prenons 40 vivant aujourd'hui dans les rues et les mettons dans un tel centre, 40 autres arriveront du Maroc».

Les associations, elles, estiment que les enfants ne pensent qu'à partir (de ces structures d'accueil) parce qu'ils ont «perdu confiance dans le système de protection. Ils voient que l'administration espagnole n'accorde que très rarement la nationalité espagnole à beaucoup de ceux qui arrivent à la majorité», dit M. Palazon.



Photo du haut, le centre Fuerte de la Purissima, Photo du bas, Une des photos qui apparaît lorsqu'on tape sur internet El Fuerte de la Purissima, Melilla. Les mineurs interviewés pour le rapport évoquent souvent leur enfermement dans des sortes de cellules.

→



Le «Riski» pour seule alternative

«Riski» - de l'adjectif anglais "Risky", dangereux - est un mot qui revient sans cesse dans la bouche des MENA de Melilla.



Arrestation d'enfants ayant tenté le «Riski» - Photo du Journal (Melilla Hoy).

Le «Riski» c'est le jeu dangereux et parfois mortel que jouent, tous les soirs, les enfants des rues de Melilla. Il consiste à se faufiler sur un bateau sans être vu, sans que le détecteur de battements de coeur décèle leur présence et sans que les chiens policiers les repèrent. Cela suppose au préalable de rejoindre le port en escaladant des grilles de plusieurs mètres de haut et surtout de descendre par la falaise qui surplombe le port. Une fois en bas, il faudra déjouer la surveillance des douaniers, s'accrocher au châssis d'un camion, se glisser sous ses bâches, s'enfouir dans une cargaison de ferraille, ou se glisser entre d'énormes caisses, se cacher par tous les

moyens. L'autre solution consiste encore à se hisser, par les amarres, à bord d'un ferry à destination de l'Espagne...

Les tubes de colle que la plupart de ces enfants respirent les aident à affronter la peur et prendre le «Riski» comme un jeu.

Le «Riski» a fait au moins quatre morts entre 2015 et 2016, selon la presse locale, dont deux mineurs marocains qui se sont noyés en tentant d'approcher un bateau.

«L'an dernier, témoigne Sara Olcina, un groupe d'une douzaine d'enfants qui vivaient à la rue, le plus petit avait 7 ans, le plus grand 10, ont réussi à monter clandestinement sur un bateau, on ne sait pas ce qu'ils sont devenus».

Mais le plus souvent les enfants prennent tous ces risques pour rien, ils sont arrêtés par la police et remis à la rue.

«Je ne peux pas comprendre que l'administration d'un pays comme l'Espagne puisse, consentir à la détresse de ces enfants et les laisse risquer leur vie», conclue Jose Palazon. ■ Isabelle Jénoc,

membre de la Commission Droits de l'enfant

La CNCDH alerte sur le traitement des personnes migrantes en France

La Commission Nationale Consultative sur les Droits de l'Homme (CNCDH) a publié le 17 octobre 2017 une déclaration «Alerte sur le traitement des personnes migrantes».

Extrait de la présentation de cette déclaration.

«A l'heure où le Gouvernement envisage une nouvelle réforme du droit de l'immigration (projet de loi intitulé «pour un droit d'asile garanti et une immigration maîtrisée»), la CNCDH s'alarme de certaines orientations des politiques migratoires envisagées par celui-ci, et de la multiplication et de la récurrence des violations des droits fondamentaux des personnes migrantes. Elle a donc adopté à l'occasion de son Assemblée plénière du 17 octobre, une déclaration intitulée «Alerte sur le traitement des migrants».

Comme dans nombre de ses avis précédents, s'agissant du droit des étrangers et du droit d'asile, la CNCDH s'insurge à nouveau du non-respect des droits fondamentaux des personnes migrantes présentes sur le sol français. Elle regrette également l'absence de réponses efficaces des pouvoirs publics à leur égard. Plus précisément, elle dénonce une réelle dichotomie entre les discours politiques et les conditions réelles d'accueil de ces populations.

La CNCDH renouvelle son inquiétude eu égard à l'attitude des forces de l'ordre envers les migrants et les associations qui leur viennent en aide. De même, elle réaffirme sa vive préoccupation quant au traitement accordé aux mineurs isolés étrangers, rappelant que la situation se détériore continuellement et que ces derniers doivent faire l'objet d'une priorité absolue de la part des pouvoirs publics.

D'une manière générale, qu'il s'agisse tant de la protection effective des mineurs isolés étrangers que de la mise en place de politiques d'accueil des personnes migrantes, la CNCDH exhorte l'Etat à exécuter les décisions de justice rendues à son encontre. ■

A lire sur : <http://www.cncdh.fr/fr/actualite/declaration-alerte-sur-le-traitement-des-personnes-migrantes>

Un enfant est un enfant

L'UNICEF a publié en mai 2017 un document faisant la synthèse de ce que l'on sait sur la migration des enfants. Sous le titre «A child is a child. Protecting children on the move from violence, abuse and exploitation», ce document étudie les raisons des migrations des enfants, les causes de leur exploitation par les trafiquants et propose des voies d'action. Résumé de cet important document.



© photo UNICEF.

Des millions d'enfants sont en migration par-delà les frontières internationales, fuyant les violences, les conflits, les catastrophes ou la pauvreté, à la recherche d'une vie meilleure. Des centaines de milliers d'entre eux se déplacent de leur propre chef. Comme ils rencontrent peu de possibilités de voyager légalement, ils utilisent des routes dangereuses en faisant appel à des trafiquants.

Un nombre alarmant d'enfants voyagent seuls.

Beaucoup d'enfants voyagent seuls faisant face à de graves risques. Le nombre d'enfants voyageant seuls est monté en flèche ces dernières années. Par exemple, en 2017, 92% des enfants qui ont tenté la traversée de la Méditerranée et sont arrivés en Italie étaient seuls, alors qu'ils constituaient 75% des enfants en 2015. Enfin 300.000 enfants non accompagnés ou séparés de leur famille ont été accueillis dans 80 pays en

2015-2016. Ce nombre est probablement largement sous-estimé.

Les raisons de partir

De nombreuses raisons poussent les enfants à partir seuls. Beaucoup espèrent rejoindre un membre de leur famille, d'autres sont missionnés par leur famille pour acquérir une vie meilleure. Les bénéfices potentiels de la migration des enfants, spécialement vers certaines destinations, sont valorisés au travers des réseaux sociaux. Mais d'autres facteurs de départ sont importants, tels que les violences domestiques, les ruptures familiales, les mariages précoces, la conscription forcée, les mutilations génitales féminines.

Quelles que soient les motivations, les enfants ont peu de possibilités de se déplacer légalement. La réunification familiale, les visas humanitaires, la relocalisation des réfugiés, les visas de travail ou pour étude sont hors de portée de la plupart. Mais aucune barrière n'empêche les êtres humains de se déplacer, cela ne les pousse qu'à le faire clandestinement. Alors les familles et les enfants sont forcés de faire appel à des trafiquants. Une fois le destin des enfants mis dans leurs mains, la transaction peut tourner aux abus et à l'exploitation, surtout lorsque les familles se sont endettées pour payer le voyage. Europol estime que 20% des trafiquants connus ont des liens avec le trafic humain : ils aident les enfants à passer les frontières pour les vendre aux exploiters. Il s'agit d'une forme d'esclavage moderne. Selon l'Office International des Migrations (OIM), 1.600 enfants entre 14 et 17 ans arrivant en Italie ont fait état d'avoir été enfermés - et obligés de travailler sans salaire durant leur voyage.

Lorsque les États luttent pour réglementer les migrations, les enfants passent dans les mailles du filet

Les enfants arrivent au milieu de réfugiés et de migrants. Ils se retrouvent dans des conditions qui seraient considérées comme inacceptables pour des enfants autochtones. Ils attendent dans des abris surpeuplés, finissent dans des camps de fortune, ou sont exposés aux dangers de la vie dans les rues. Parfois, des compatriotes les exploitent en échange d'un abri et de nourriture. La méfiance envers les autorités, la peur de la détention et de la déportation, les amènent à ne pas demander protection et soutien.

Le durcissement des fermetures des frontières laisse les enfants dans l'incertitude et exacerbe les risques d'exploitation

La fermeture des frontières et les mesures agressives d'expulsion laissent les enfants en attente dans des pays qu'ils n'ont pas choisis, où il ne sont pas les bienvenus et où ils n'ont aucune perspective. Ils ne peuvent poursuivre leur voyage ni revenir en arrière, ils sont piégés dans une incertitude prolongée et tombent dans l'anxiété, le désespoir et l'automutilation, tels qu'on l'a observé parmi les enfants en Grèce et en Australie, sur l'île de Nauru.

Certains enfants évitent les autorités par peur de la détention, vivant dans la rue dans des conditions déplorables, faisant commerce de sexe, recourant à des petits délits pour payer des trafi-



quants qui aideront à la suite du voyage.

Les enfants migrants sont d'abord des enfants, en premier lieu et avant tout, ils ont besoin de protection

La Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) est valable pour tous les enfants, n'importe où, n'importe quand. Tous les enfants, quel que soit leur statut, leur nationalité ont le droit d'être protégés, d'avoir accès à des services de santé, d'éducation, d'être avec leur famille. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de toute décision les concernant.

Mais en pratique les enfants migrants subissent souvent des violations de leur droit du fait du statut de migrant. La manière avec laquelle sont traités les enfants varie énormément selon les États. Même les enfants qui fuient la violence et les conflits n'obtiennent pas la protection dont ils ont besoin.

Il est temps d'agir !

Les droits de l'enfant ne sont pas limités par les frontières nationales. Lorsque les enfants se déplacent, leurs droits doivent les suivre.

Un agenda pour l'action

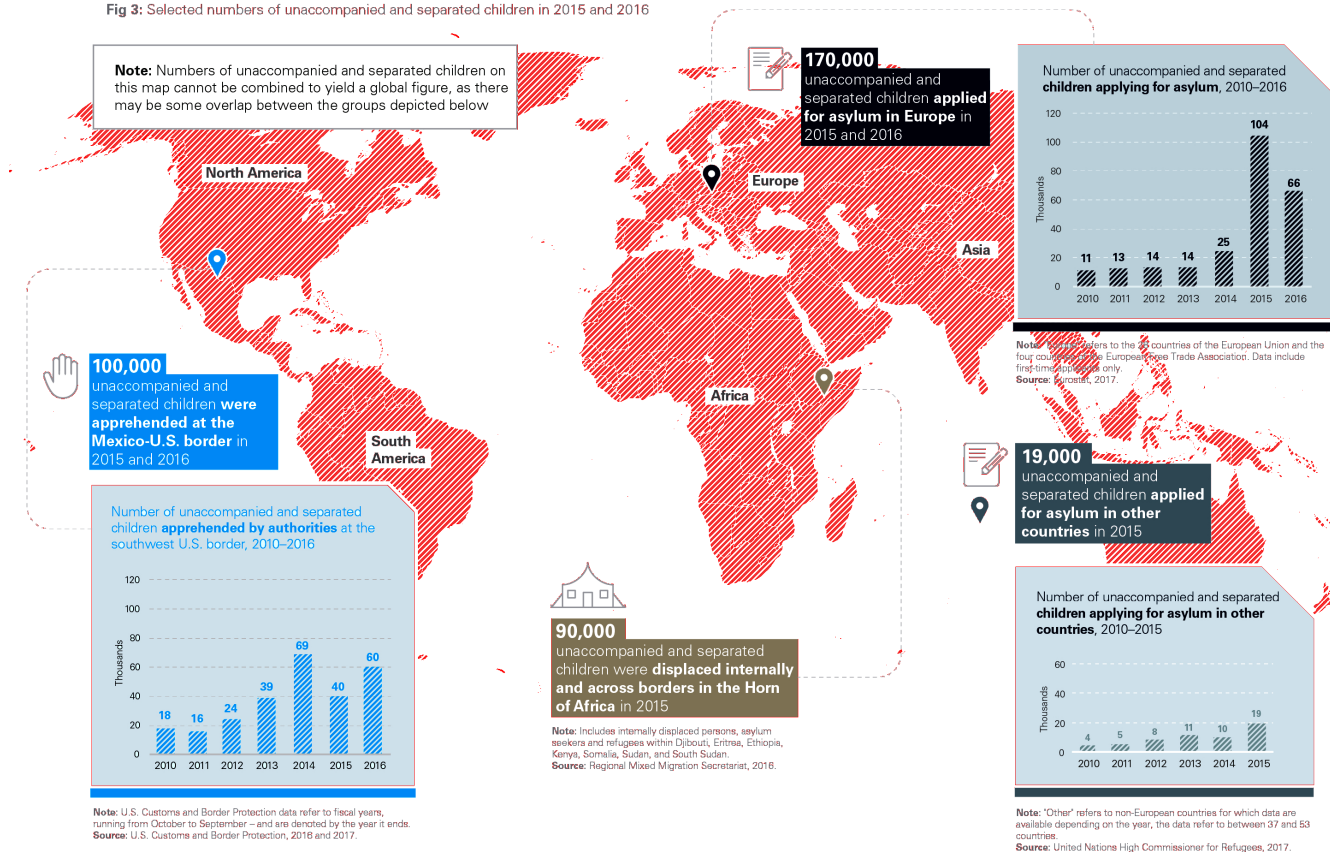
L'agence onusienne propose six axes d'action pour la protection des enfants migrants :

- Protéger les enfants de l'exploitation et des violences ; offrir des voies sûres de migration.
- Mettre fin à toutes sortes de détention en proposant des pratiques alternatives.
- Garder les familles réunies et donner aux enfants un statut légal.
- Aider les enfants déracinés à rester scolarisés et en bonne santé.
- Appuyer des actions visant les causes qui amènent les enfants à migrer.
- Combattre la xénophobie et les discriminations. ■

Sources : Document de l'UNICEF en anglais : https://www.unicef.org/publications/files/UNICEF_A_child_is_a_child_May_2017_EN.pdf

Alarming numbers of children are moving on their own

Fig 3: Selected numbers of unaccompanied and separated children in 2015 and 2016



This map does not reflect a position by UNICEF on the legal status of any country or territory or the delimitation of any frontiers. The dotted line represents approximately the Line of Control in Jammu and Kashmir agreed upon by India and Pakistan. The final status of Jammu and Kashmir has not yet been agreed upon by the parties. The final boundary between the Sudan and South Sudan has not yet been determined. The final status of the Abyei area has not yet been determined.



Des réfugiés rohingyas © EPA/STRINGER.

"La peau sur les os":

les enfants Rohingyas sont les premières victimes de l'exode !

Sur une photo parue dans la presse, on voit un enfant Rohingya portant une assiette dans un camp de réfugiés de Cox's Bazar le 1er octobre 2017. Le petit Rohingya était si émacié que les médecins n'ont pas réussi à le perfuser. Le garçonnet de 5 ans est un des milliers d'enfants menacés de mourir de faim dans les camps de réfugiés surpeuplés du Bangladesh. «Il a dit qu'il n'avait rien mangé depuis huit jours. Rien», explique le Dr SK Jahidur Rahman, qui officie dans une clinique de Gonoshasthaya Kendra, association d'aide bangladaise.

D'après l'ONU, **plus de 14.100 enfants souffrent de malnutrition et sont en danger de mort** dans les camps misérables du Bangladesh où un demi-million de Rohingyas, minorité musulmane apatride de Birmanie, se sont réfugiés pour fuir une campagne de répression de l'armée birmane. Ils sont entièrement dépendants d'ONG pour leur survie. Plus d'un mois après leur arrivée dans le sud du Bangladesh, la distribution des vivres se fait au petit bonheur la chance, sans coordination, selon l'ONU. Des foules énormes se pressent lors des distributions et les soldats doivent parquer les affamés dans des enclos en bambou où ils attendent un repas sous un soleil de plomb.

Les enfants représentent la majorité des nouveaux arrivants et sont les plus vulnérables à la malnutrition. D'après les agences humanitaires, 145.000 enfants de moins de 5 ans ont besoin d'une intervention d'urgence. «De nombreux enfants présentent tous les signes de malnutrition, ce qui est alarmant vu qu'ils ont fui tant d'horreurs», souligne le Dr Unni Krishnan, directeur de l'unité des urgences sanitaire de Save the Children. «La plupart boivent un peu d'eau et marchent pendant cinq jours, dit le Dr Rahman. Ils se cachent dans la jungle, ils mâchent du bois, n'importe quoi, pour tromper la faim».

Un périlleux voyage entrepris alors que bon nombre des enfants Rohingyas souffrent déjà de malnutrition dans cette région très pauvre de Birmanie, où ils sont victimes de discriminations (liberté de mouvement restreinte, accès limité au marché du travail...). Leur système immunitaire est affaibli, ils sont à la merci de la moindre épidémie.

Dans le plus grand hôpital de district de Cox's Bazar, une fillette squelettique de huit mois est morte. Elle était atteinte de malnutrition doublée d'une pneumonie. «La peau sur les os, se lamente le Dr Shaheen Abdur Rahman. Elle était dans un état très grave».

D'autres enfants errent à travers les camps, recherchant désespérément de quoi manger.

Depuis fin août, plus de Rohingyas sont arrivés au Bangladesh que de migrants par la Méditerranéenne en Europe en 2016.

L'UNICEF estime qu'environ **60% des réfugiés sont des enfants**. Leur situation est alarmante, un dénuement extrême : on dénombre **36.000 bébés de moins d'un an et 52.000 femmes enceintes ou allaitantes**. La porte-parole de l'UNICEF, Marixie Mercado, a relevé également que près de **1.400 mineurs non accompagnés** figurent parmi cet afflux massif de réfugiés. «Les besoins sont sans fin et les souffrances considérables», a-t-elle souligné. ■

Agir

AFP le 02 octobre 2017 - <https://www.unicef.fr/article/enfants-rohingyas-le-dangereux-exode-des-jeunes-refugies>
Site d'AIF et pétition en ligne : <https://www.amnesty.fr/conflits-armes-et-populations/petitions/au-myanmar-les-rohingyas-y-sont-cibles-en-raison-de>

Les enfants victimes de violences sur les routes de l'exil

En Méditerranée sur les routes migratoires, environ trois-quarts des enfants et adolescents sont massivement victimes de violences et d'abus, selon l'ONU.

Des dizaines de milliers de mineurs parcourent seuls le chemin les conduisant en Europe. Les jeunes venus d'Afrique subsaharienne sont les plus vulnérables en raison du racisme dont ils font l'objet, indique un rapport de l'UNICEF et de l'OIM.

L'enfance ne les protège en rien. Les jeunes migrants, accompagnés de leurs parents ou voyageant seuls, sont particulièrement exposés aux dangers se succédant sur la route de l'exil. Certains arrivent à destination, d'autres sont séparés de leur famille le long du trajet, d'autres disparaissent dans la nature sans laisser de traces, d'autres encore ne survivent pas à la traversée du Sahara ou aux naufrages de leur embarcation en Méditerranée.



Les conclusions du rapport de l'UNICEF et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), intitulé «Un voyage épouvantable», publié le 12 septembre 2017, sont tragiques. Fondées sur les témoignages de 22.000 migrants et réfugiés, dont environ 11.000 migrants de moins de 25 ans, elles montrent à quel point l'expérience migratoire s'avère traumatisante. Qu'ils fuient leur pays pour échapper à la guerre ou à la misère, les violences ne les épargnent pas. Au contraire.

En 2016, ils sont plus de 100.000 mineurs à être arrivés sans papiers sur les côtes européennes, en Grèce, en Italie, en Espagne et en Bulgarie. Ils venaient principalement de Syrie, d'Afghanistan, du Pakistan et d'Irak. Cette année-là, la «route orientale», via la mer Égée, était la plus empruntée. Elle a perdu en puissance à partir de la signature, en mars 2016, de l'«accord» entre l'Union européenne et la Turquie, qui a eu pour effet de

limiter les départs depuis les côtes turques. Conséquence de la fermeture des frontières des pays des Balkans, plusieurs milliers de mineurs se sont retrouvés coincés, sans perspective d'avenir, sur les îles grecques, dans des conditions d'extrême précarité.

En 2017, les chiffres les plus récents montrent, comme pour l'ensemble des flux migratoires, une réorientation des arrivées des mineurs par la «route centrale» reliant la Libye à l'Italie, la plus meurtrière au monde au cours de ces dernières années. Les jeunes nigériens, guinéens, gambiens et ivoiriens sont les plus nombreux. Selon le rapport, plus de trois quarts d'entre eux rapportent avoir été victimes de mauvais traitements, d'exploitation ainsi que de pratiques pouvant s'apparenter à la traite des êtres humains : en Libye, particulièrement, ils sont battus dans les centres de rétention, esclavagisés par des patrons ou maltraités par les réseaux supposés les faire passer.

En moyenne, les jeunes paient entre 1.000 et 5.000 dollars pour leur voyage et arrivent souvent endettés en Europe, ce qui les expose à d'autres risques.

Dans ce pays où les milices se partagent le passage des migrants, ils sont traités comme une simple marchandise. Les filles risquent d'être violées, les garçons soumis au travail forcé.

Témoignages

Arrivé en Libye avec son frère jumeau, Aimamo, un Gambien de 16 ans, dont les propos ont été recueillis dans un centre de réfugiés en Italie, raconte ainsi avoir été forcé de travailler pendant des mois, dans une ferme, dans des conditions épuisantes pour rembourser le voyage. «Si vous essayez de vous enfuir, ils vous tirent dessus. Si vous arrêtez de travailler, ils vous frappent. On nous traitait comme des esclaves. À la fin de la journée, on nous enfermait dans une pièce», explique-t-il. Un autre Gambien de 17 ans, Sanna, indique que ses employeurs libyens refusaient parfois de le payer. «Si on essayait de discuter avec eux, ils nous visaient avec leurs

→



armes», se souvient-il. Alieu, 17 ans, n'en revient toujours pas. «Là-bas, tout le monde a une arme. Les jeunes comme les vieux, tous ont des AK-47». Lovette, une Nigériane de 16 ans, a été détenue avec d'autres femmes. Elle décrit des cellules bondées dans lesquelles les prisonnières n'étaient nourries que trois jours par semaine. «Nous étions battues si nous nous plaignions», affirme-t-elle.

Tous les migrants sont vulnérables le long du parcours migratoire, les jeunes le sont plus encore. Selon le rapport, ils courent un risque d'exploitation et de traite deux fois plus élevé que les adultes sur la route de la Méditerranée orientale, et supérieur de 13 % sur celle de la Méditerranée centrale.

Selon leurs origines géographiques, ils sont plus ou moins confrontés aux violences. Les ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne sont les plus persécutés : ils sont ainsi plus menacés par l'exploitation et la traite que ceux venant d'autres régions du monde, avec un risque de respectivement 65 % contre 15 % le long de la route de la Méditerranée orientale et de 83 % contre 56 % sur celle de la Méditerranée centrale.

Pour les auteurs du rapport, il ne fait aucun doute que cette différence s'explique par les formes de racisme dont sont victimes les Subsahariens, non seulement en Libye, mais également en Europe. «D'innombrables témoignages de jeunes migrants et réfugiés d'Afrique subsaharienne révèlent clairement qu'ils sont traités plus durement et visés à des fins d'exploitation en raison de la couleur de leur peau», indique le rapport.

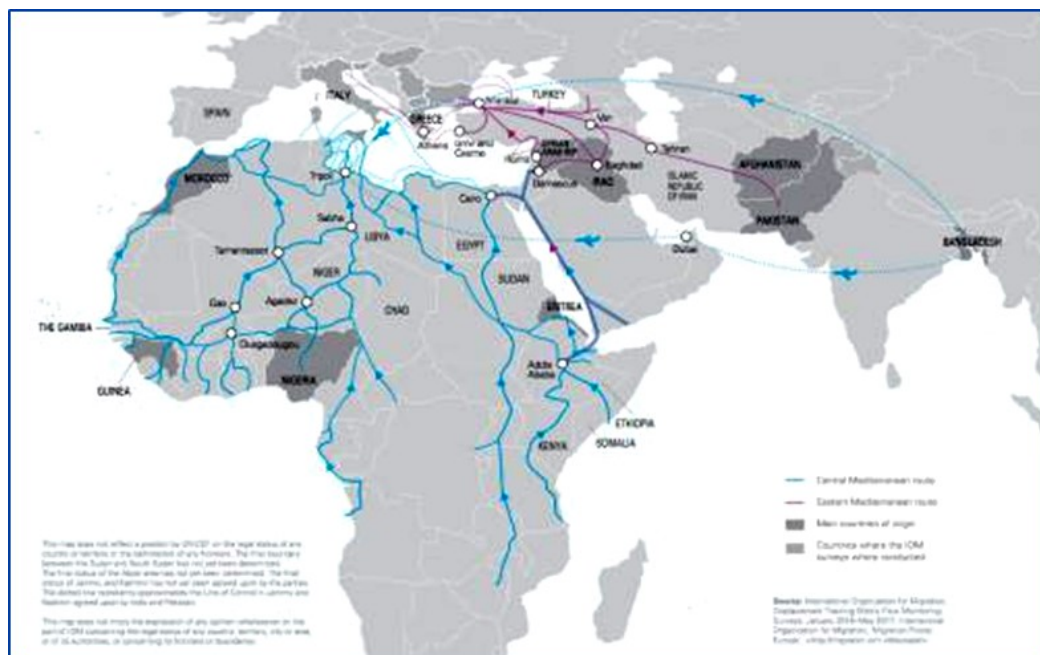
Ceux qui voyagent seuls et ceux qui possèdent les niveaux d'éducation les plus bas sont aussi plus en péril, car ils courent un risque plus élevé de tomber entre les mains de trafiquants ou d'organisations criminelles et donc d'être victimes d'exploitation au cours de leur périple, soulignent l'UNICEF et l'OIM.

Les propositions pour lutter contre la traite et l'exploitation des migrants

Face à cette situation, les deux organisations liées à l'ONU demandent, de la part des États européens, la mise en place de circuits migratoires «sûrs et licites», seule solution, selon elles, pour freiner la demande des passeurs, tout en luttant contre la traite et l'exploitation des êtres humains. Parmi les actions à mener de toute urgence, elles citent également le renforcement des services de protection des enfants migrants et réfugiés dans les pays d'origine, de transit ou de destination, la mise en place de solutions alternatives à la détention de ces mineurs en déplacement, la lutte transfrontalière contre la traite et l'exploitation des personnes, la lutte contre la xénophobie, le racisme et la discrimination à l'encontre de tous les migrants et des réfugiés, la préservation de l'intégrité des familles et l'accès facilité aux services de santé. ■

Centre d'Actualités de l'ONU, 12 septembre 2017.

Edwy Plenel www.mediapart.fr, d'après Carine Fouteau, 13 septembre 2017.



Les grandes routes des migrations

Les MENA trop chers pour la France ?

Selon le dernier recensement du ministère de la Justice, 9.181 jeunes ont été reconnus mineurs étrangers non accompagnés (MENA) en France, du 1er janvier au 15 septembre 2017, contre environ 8.000 en 2016 et 6.000 en 2015. Ils sont autant, vraisemblablement, à être laissés sans protection, les taux de refus à l'entrée de l'ASE, pour cause de minorité contestée, atteignant 60% en moyenne.

Un rapport d'information du Sénat

Présenté le 28 juin 2017, ce rapport s'alarme de la croissance «exponentielle» du nombre de MENA. «Si le phénomène est apparu dès la fin des années 1990, il a pris depuis quelques années une ampleur extrêmement préoccupante», note-t-il, soulignant les tensions financières qui en résultent entre les départements, compétents en matière d'aide sociale à l'enfance, et l'État, chargé de les soutenir financièrement et de coordonner l'action des services déconcentrés (école, santé, formation). En cumulant les dossiers, le rapport sénatorial évalue à 25.000 le nombre total de mineurs qui pourraient être pris en charge en décembre 2017, contre 13.000 fin 2016 et 4.000 fin 2010 (pour un coût moyen par jour estimé à 150 euros par personne). Face à cette situation potentiellement explosive, la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, et la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, ont annoncé le 18 septembre 2017 un plan pour «améliorer l'accueil des mineurs non accompagnés», dans lequel il est notamment question de «limiter les réévaluations de minorité», autrement dit... de réduire le nombre de décisions de justice reconnaissant comme mineurs des jeunes qui ne l'auraient pas été auparavant. *

Alerter l'opinion publique sur le sort dramatique des MENA en France

Après avoir évalué à **1 milliard d'euros par an** le coût supporté par les départements pour ces mineurs, «Le Figaro» a révélé que le gouvernement étudiait la piste de la création d'un **fichier national** pour éviter que les déboutés ne se présentent dans d'autres départements. Depuis que les arrivées augmentent, les associations notent, de leur côté, un accroissement proportionnel du nombre de rejets. Refusant que ces jeunes soient réduits à leur coût budgétaire, plusieurs d'entre elles ont décidé de se mobiliser. Lancée par la Cimade, un groupe comprenant notamment Médecins du monde et le Syndicat de la magistrature, une **campagne d'information** relayée sur un **blog sur Mediapart** a débuté en septembre 2017 dans le but d'alerter l'opinion publique sur le sort dramatique de ces mineurs.■

Extrait d'un article par Carine Fouteau, «Paris Jeunes migrants abandonnés», Mediapart, 2.10.2017.

*Note de la Commission Droits de l'enfant

Le rapport du Sénat comporte beaucoup de confusions, tant sur les dénominations que sur les chiffres avancés. Les Mineurs Non Accompagnés ne sont pas tous étrangers. Les chiffres avancés confondent les dossiers de demande d'évaluation, les mineurs réellement pris en charge, les flux entrants sans prendre en compte les sortants (pour cause de majorité par exemple), les cumuls et les flux. L'expression «augmentation exponentielle» est excessive, voir fausse mathématiquement.

Il semble que ce rapport, qui ne prend en dépense financière que les estimations des départements, qui ont tendance à gonfler ces chiffres, a pour effet de renforcer la décision de la ministre de la Justice garde des Sceaux dans sa campagne pour débouter les mineurs étrangers.

Une décision exceptionnelle de la Cour d'Appel de Toulouse

Trois mineurs avaient fait appel de la décision de rejet de minorité et de prise en charge prise à leur encontre par le Conseil Départemental et le juge des enfants de Foix. La Cour d'Appel de Toulouse les a rétablis dans leurs droits, soulignant au passage tous les dysfonctionnements et manquements des autorités impliquées (arrêt n° 2017/118 du 22 juin 2017).

Les décisions antérieures sont annulées et les jeunes sont reconnus comme mineurs et confiés, à ce titre, à l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à leur majorité.

Une décision exceptionnelle et exemplaire qui montre qu'il peut être possible de revenir sur des décisions établies de manière contestable. ■

Source : RESF 09 et Ligue des Droits de l'homme de l'Ariège – 1^{er} juillet 2017.

La prise en charge sociale des mineurs non accompagnés Les propositions des sénateurs

Dans ce rapport, les sénateurs Elisabeth Doineau et Jean-Pierre Godefroy formulent une série de 30 propositions pour améliorer la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA). L'accueil, la mise à l'abri et l'accompagnement incombent actuellement aux départements dans le cadre de leurs compétences en protection de l'enfance.

Les sénateurs appellent à une participation de l'État dans cette prise en charge, demandent la création de plateformes chargées de la mise à l'abri et de l'évaluation, enfin souhaitent inciter les conseils départementaux à développer des hébergements d'urgence dans les foyers de jeunes travailleurs. Ils insistent sur la nécessité de bien séparer l'évaluation de la prise en charge. Pour les MNA de moins de 16 ans, ils réitèrent l'obligation de scolarisation, Ils demandent qu'une circulaire rappelle le droit inconditionnel à se voir délivrer une autorisation provisoire de travail dans le cadre d'une formation.

Ils balayent ainsi, avec des souhaits, des incitations, des demandes de développement de mesures pour la prise en charge, bien souvent simplement la demande d'application réelle de la loi et des règlements.

A lire sur : <http://www.senat.fr/rap/r16-598/r16-5981.pdf>

LES ENFANTS DANS LES CONFLITS ARMÉS



Les civils fuient les conflits au Sud Soudan
© Justin Lynch/AFP/Getty Images.

Témoignage du calvaire des enfants du Soudan du Sud

Helena Sitima, une fillette de 11 ans, travaillait avec sa mère dans les champs de leur petite ferme un peu éloignée de Payawa, leur village, quand les soldats du gouvernement sont arrivés. «Quand je les ai vus, j'ai commencé à courir, mais ma mère ne pouvait pas suivre à cause de sa jambe endommagée. Les soldats ont ouvert le feu et elle a été tuée». Helena a couru au village pour alerter ses sœurs aînées et ses petits frères et ensemble ils ont fui dans la brousse avec quelques ustensiles de cuisine, des gourdes d'eau et quelques vêtements. Le lendemain un voisin les a aidés à récupérer le cadavre de la mère et à l'enterrer. Après une semaine dans la brousse, les vivres épuisés, les enfants ont suivi un voisin jusqu'à un camp de réfugiés en Ouganda.

Beaucoup d'histoires similaires se passent dans le Soudan du Sud, un nouveau pays créé en 2011, après une longue guerre civile pour se séparer du Soudan. Très vite après l'indépendance, les forces armées du sud se sont scindées suivant les deux ethnies principales, avec l'armée gouvernementale autour du Président Salva Kiir, de la tribu Dinka, contre les forces loyales au Vice-Président Riek Machar, un Nuer. Selon les observateurs, les deux armées ont commis des crimes de guerre, mais la plupart semblent le fait de l'armée gouvernementale du Président Kiir, qui a attaqué des paysans, des commerçants, et des femmes en fuite.

Déjà, avant ces conflits, la vie des enfants n'était pas facile. Les enfants n'avaient pas plus de cinq années de scolarisation en moyenne, et plus de la moitié de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté. Depuis la reprise des combats, l'économie du Soudan du Sud s'est effondrée. Des villages entiers ont été vidés. Environ un tiers de la population de 12 millions a fui leur foyer, créant la plus grande crise de réfugiés en Afrique depuis le génocide Rwandais en 1994.

Sur plus d'un million de personnes qui se sont enfuies dans les camps de réfugiés en Ouganda, 61 % sont des enfants. Et ce qui est stupéfiant, c'est qu'environ 36.000 enfants sont estimés avoir fait le trajet seul ou avec d'autres enfants, mais sans adultes ! Il est difficile de comprendre comment ces enfants ont pu traverser un tel couloir de violence en Afrique. Certains enfants étaient à l'école quand une attaque commençait et ils ont fui à travers la brousse. Souvent en petits groupes, les enfants plus âgés emmenant leurs cadets avec eux, ils ont trouvé le chemin jusqu'en Ouganda. Mais peu de ces enfants réfugiés trouvaient à manger sur le chemin et certains ont été victimes de viol.

«Quand ils arrivent à la frontière, ils sont engourdis. Le plus souvent, ils ont été témoins du meurtre de leurs parents ou de tiers, ou d'autres enfants sur le chemin de fuite», raconte James Kamira, qui aide à protéger des enfants pour l'ONG World Vision, en Ouganda. «Quand ils arrivent au camp, ils nous disent qu'ils attendent le premier repas depuis des jours, ou même des semaines de trajet. Ils ont peur de l'inconnu et sont très stressés. Ils se méfient de tous».

En arrivant en Ouganda, les enfants sont interviewés par les agents du gouvernement et reçoivent deux paquets de biscuits hauts en protéine - et le plus souvent ils les dévorent sur le champ. Des humanitaires leur fournissent de la nourriture, de l'eau potable et un peu d'argent. Seulement un tiers des enfants dans les camps sont scolarisés, mais tous sont menacés par la maladie, en particulier le paludisme et la diarrhée. ■

Extraits d'un article de Robyn Dixon, Imvepi Camp de Réfugiés, Ouganda

Los Angeles Times, 15 septembre 2017 - <http://www.latimes.com/world/africa/la-fg-south-sudan-children-20170915-story.html>

A lire de nombreux dossiers d'AI sur le sujet :

<https://www.amnesty.fr/dossiers/impunite-au-soudan-du-sud>.

<https://www.amnesty.fr/conflits-armes-et-populations/actualites/soudan-du-sud-deplaces> - juin 2017.

<https://www.amnesty.fr/controle-des-armes/actualites/soudan-du-sud-la-gigantesque-vente-darmes-du-royaume-uni> - septembre 2017.

RDC : au Kasai, les enfants sont les premières victimes du conflit

Le conflit au Kasai (centre de la République Démocratique du Congo) est à la base du déplacement d'un million quatre cent mille personnes, dont huit cent cinquante mille enfants, a affirmé le directeur pays du Programme alimentaire mondial (PAM), Claude Jibidar.

Le conflit a commencé il y a plus d'un an, lorsque des tensions locales se sont propagées et transformées en un conflit qui implique désormais neuf des 26 provinces de la RDC. Le HCR, l'agence des Nations unies pour les réfugiés, estime que 1,4 million de personnes ont été déracinées par la violence dans cette région autrefois en paix.

Des villages entiers ont été incendiés et les services humanitaires les plus basiques ont été interrompus parce que l'accès aux zones où les populations ont besoin d'assistance et de protection a été coupé. Les infrastructures de santé, les écoles et d'autres bâtiments publics ont été détruits.

Les enfants sont tout particulièrement en danger, tout comme le sont les personnes âgées, les handicapés et les malades. Le HCR a demandé aux autorités d'assister les agences d'aide et de leur accorder un meilleur accès aux populations ayant besoin d'assistance.



Félix* a traversé la frontière entre la RDC et l'Angola, cherchant désespérément ses parents. «Mes parents ont disparu quand notre village a été attaqué par des hommes armés, raconte-t-il. Nous nous sommes enfuis dans des directions différentes». Je les ai cherchés partout où il y avait des réfugiés, mais je ne les ai pas trouvés, explique-t-il. «Maintenant je suis revenu ici. Je ne sais pas s'ils sont encore en vie».

Marie*, 13 ans, a également perdu ses parents. Elle s'est enfuie jusqu'à une ville proche avec ses quatre frères et sœurs après avoir été témoin de l'assassinat de ses parents. «Maintenant, c'est moi le chef de famille», dit-elle en surveillant son petit frère de deux ans, le cadet de la famille. Marie s'est installée avec ses frères et sœurs dans une maison abandonnée, dont le propriétaire a fui en Angola. Il n'y a personne pour s'occuper d'eux, hormis quelques voisins compatissants qui ont collecté de la nourriture pour eux.

Félix et Marie font partie de ces centaines d'enfants qui ont été séparés de leurs parents ou qui ont été les témoins d'horribles meurtres. Les enfants comme eux sont confiés à des familles d'accueil par les organisations humanitaires locales, mais il n'existe aucun système de soutien psychologique.■

*Les prénoms ont été changés.

Source : Radio Okapi, radio de l'ONU en RDC

<https://www.radiookapi.net/2017/08/23/actualite/securite/rdc-plus-dun-million-de-deplaces-suite-au-conflit-dans-les-kasai>



Kasai central :
La MONUSCO documente
82 cas d'enfants utilisés par
la milice Kamuina.
©congo-rdc.niooz.fr/congo-
rdc.niooz.fr/congo-
rdc.niooz.fr/

Amélioration de la situation; le 29 octobre, radio Okapi, la radio des forces de l'ONU annonçait : « Kasai Central : 250 enfants sortis de la milice Kamuina Nsapu encadrés par le Bureau catholique de l'enfance »

<https://www.radiookapi.net/2017/10/29/actualite/securite/kasai-central-250-enfants-sortis-de-la-milice-kamuina-nsapu-encadres>

Yémen : une bombe de fabrication américaine tue et mutile des enfants lors d'un raid sur des habitations

Rapport Amnesty

La bombe qui a détruit un bâtiment résidentiel dans la capitale yéménite, Sanaa, au mois d'août, faisant 16 morts et 17 blessés civils, parmi lesquels Buthaina, une fillette de 5 ans dont la photo a fait le tour du monde au lendemain de l'attaque, était de fabrication américaine, a révélé Amnesty International, le 22 septembre 2017.

En analysant les débris du projectile, l'expert en armement de l'organisation a découvert qu'ils portaient des inscriptions clairement visibles correspondant à des éléments utilisés couramment dans la production de bombes aéroportées à guidage laser aux États-Unis.

Le raid aérien du 25 août a frappé un ensemble de logements à Sanaa, dont trois ont été fortement endommagés, et a tué sept enfants, notamment les cinq frères et sœurs de Buthaina. Huit autres enfants ont été blessés, parmi lesquels Sam Bassim al Hamdani, un garçonnet de 2 ans qui a perdu ses deux parents.

«On peut désormais affirmer de manière définitive que la bombe qui a tué les parents et les frères et sœurs de Buthaina, ainsi que d'autres civils, a été fabriquée aux États-Unis», a déclaré Lynn Maalouf, directrice des recherches pour le Moyen-Orient à Amnesty International.

«Rien ne saurait justifier que les États-Unis et d'autres pays, comme le Royaume-Uni et la France, continuent de fournir des armes à la coalition dirigée par l'Arabie saoudite dans le cadre du conflit au Yémen. Celle-ci a commis à maintes reprises de graves violations du droit international, notamment des crimes de guerre, au cours des 30 derniers mois, ce qui a des conséquences dévastatrices sur la population civile».

Après avoir examiné les photographies fournies par un journaliste local qui a déterré les fragments du projectile, l'expert en armement d'Amnesty International a pu identifier avec certitude la plaque signalétique d'un groupe de contrôle informatique de type MAU-169L/B, produit aux États-Unis. Cette pièce entre dans la fabrication de plusieurs types de bombes aéroportées à guidage laser.

La Defence Security Cooperation Agency (DSCA) – agence du ministère américain de la Défense chargée de la coopération en matière de sécurité – a indiqué que les États-Unis avaient autorisé en 2015 la vente à l'Arabie saoudite de 2.800 bombes à guidage (notamment de modèles GBU-48, GBU-54 et GBU-56) équipées d'un groupe de contrôle informatique MAU-169L/B.



Appel à l'embargo total sur les livraisons d'armes

Amnesty International appelle à instaurer immédiatement un embargo total afin de veiller à ce qu'aucune des parties au conflit yéménite ne soit approvisionnée en armes, en munitions, en matériel militaire ou en outils technologiques susceptibles d'être utilisés dans ce contexte. Il faut diligenter de toute urgence une enquête indépendante et impartiale sur les violations signalées et faire en sorte que les responsables présumés d'infractions au regard du droit international soient traduits en justice dans le respect des normes d'équité des procès.

Des vies détruites

La coalition a lancé l'attaque dévastatrice vers 2 heures du matin sur Faj Attan, un quartier résidentiel de Sanaa.

Ali al Raymi (32 ans) a perdu son frère Mohamed, sa belle-sœur et cinq neveux et nièces âgés de deux à 10 ans. Sa nièce Buthaina (5 ans) est la seule survivante.

Il a déclaré à Amnesty International : «Quand on lui demande ce qu'elle veut, elle dit qu'elle veut rentrer chez elle... Elle pense qu'elle les y trouvera [les membres de sa famille]... Elle avait cinq frères et sœurs pour jouer. Maintenant, elle n'en a plus aucun. Quelle tristesse et quelle douleur peut-elle ressentir dans son cœur ? »

La coalition a admis avoir mené le raid mais soutient que les victimes civiles sont la conséquence d'une «erreur technique». Elle affirme qu'elle visait un «objectif militaire légitime», qui appartenait aux forces Houthis/Saleh.

Selon des habitants, l'un des bâtiments du quartier était fréquenté par un partisan des Houthis. Amnesty International n'a pas pu confirmer l'identité, le rôle ni la présence éventuelle de cet homme au moment de la frappe.



→

Cependant, même s'il existe des objectifs militaires à proximité, le droit international humanitaire interdit toute attaque menée de façon disproportionnée, à plus forte raison lorsqu'elle risque de blesser ou tuer des civils.

Par ailleurs, le porte-parole de la coalition a déclaré que l'Équipe mixte d'évaluation des incidents (JIAT) avait été saisie afin de mener des investigations plus approfondies. À la connaissance d'Amnesty International, aucun membre de la coalition n'a pris, à ce jour, de mesures concrètes, qui pourraient se matérialiser par une enquête, des mesures disciplinaires à l'égard des militaires soupçonnés de porter une responsabilité pénale dans des crimes de guerre ou des poursuites engagées à l'encontre de ces personnes.

«Le mépris total de la coalition à l'égard de la vie des civils et le manque d'engagement à diligenter des investigations efficaces montrent combien il est nécessaire d'ouvrir une enquête internationale indépendante sur les violations présumées du droit international», a déclaré Lynn Maalouf.

«Il est honteux que les principaux alliés, notamment les États-Unis et le Royaume-Uni, continuent de fournir des armes à la coalition en grande quantité, au lieu de l'amener à rendre des comptes sur les actions menées au Yémen». ■

Source : Amnesty International, 21 septembre 2017.

Irak : des jeunes femmes fuyant Daesh accouchent là où elles peuvent

Pendant la bataille de Mossoul Ouest, où Daesh a utilisé des civils comme boucliers humains contre les attaques aériennes, beaucoup de filles enceintes ont fui et parfois accouché en route.



La mère de Lubra, Reem, âgée de 15 ans, fuit Mossoul immédiatement après la naissance de son bébé - Photo de Simona Sikimic/ Save the Children.

Layla* a juste trois jours, elle est née dans les ruines d'une maison abandonnée au milieu des tirs et des bombardements. Sa mère, Rehab*, âgée de 17 ans, était à quelques jours de la date prévue pour sa naissance quand les combats dans les environs sont devenus insupportables et les a obligées, elle et sa famille, à fuir au milieu de la nuit.

Rehab tombait constamment alors qu'ils essayaient de s'échapper et le travail a débuté pendant le voyage. «J'ai commencé le travail sur la route. J'avais très peur pour mon bébé et pour moi, mais ma mère et une autre femme plus âgée m'ont aidée, raconte Rehab. Ce fut très rapide, à peine 15 minutes. Nous nous sommes reposés environ 30 minutes et après nous avons continué à courir». La famille est maintenant au Centre Hamam Al Ali, le point principal pour les gens qui fuient Mossoul, où plus de 242.000 personnes ont été enregistrées depuis le début de l'offensive.

Lubra*, âgée de 20 jours, a été dans le Centre Hamam Al Ali pendant presque 2 semaines. Reem*, sa mère, âgée de 15 ans, a eu des contractions

pendant 2 jours sans possibilité d'avoir des soins médicaux à cause de la bataille qui faisait rage dehors. A un moment où elle était mieux, elle et sa mère Masa* ont fui avec les autres membres de la famille.

«La situation dans le Centre est vraiment désastreuse et on manque de nourriture, d'eau et de couvertures. Des familles entières dorment sur des cartons en se serrant les uns contre les autres pour garder la chaleur, dit Aram Shakaram, le directeur adjoint de Save the Children en Irak. De très jeunes bébés, âgés de quelques jours, de quelques semaines vivant dans ces conditions avec leurs mères, quelques-unes âgées de 15 ans, n'ont pas le soutien dont elles ont besoin», continue Shakaram.

325.000 personnes ont encore fui depuis le début de l'offensive à Mossoul et des milliers continuent à fuir chaque jour, il est donc impératif d'aider les nouvelles mères et leurs enfants très vulnérables qui ont commencé leur vie dans ces camps.

Des organisations humanitaires, comme Save the Children, offrent une éducation et une aide psychologique aux enfants déplacés de Mossoul et des équipes pour la protection de l'enfant travaillent dans des centres pour identifier les mineurs isolés qui ont besoin d'une assistance urgente. ■

*Les prénoms ont été changés.

Source : Save the Children, 13 avril 2017.

Syrie : 4 brigades de l'ASL ⁽¹⁾

s'engagent à interdire la violence sexuelle et l'utilisation d'enfants

Des rapports récents mentionnent qu'en 2016, des enfants ont été recrutés par de nombreuses parties au conflit y compris par les groupes d'opposition armés. La guerre en Syrie a été le théâtre de violations massives contre les civils.



Les signataires de l'acte d'engagement de l'Appel de Genève - 30 juin 2017 ©appel de Genève.

Le 30 juin 2017, les leaders militaires de quatre brigades de l'Armée Syrienne Libre (ASL) actives dans le Nord de la Syrie ont signé l'**Acte d'Engagement** de l'Appel de Genève (2) sur la protection des enfants dans les conflits et celui sur l'interdiction des violences sexuelles et contre la discrimination basée sur le genre.

En signant ces deux Actes, ils s'engagent à respecter les standards internationaux les plus élevés en terme de protection des enfants dans le conflit, en particulier l'interdiction de recruter des enfants de moins de 18 ans et

l'obligation d'apporter soins médicaux et éducation aux enfants. Ils se sont aussi engagés à interdire tout acte de violence sexuelle contre toute personne, civils ou combattants.

L'Appel de Genève et les quatre brigades se sont mis d'accord sur un plan de mise en œuvre pour faire respecter ces engagements sur le terrain. Des mesures supplémentaires pour renforcer leurs règlements internes seront prises et des formations sur les obligations contenues dans ces actes seront fournies. L'Appel de Genève fera un suivi rapproché du respect de ces règles au travers de son réseau sur le terrain.

La signature de ces quatre brigades intervient après celles de deux autres acteurs armés non-étatiques, le Mouvement Hazzm (dissout en 2015) et les Unités de Protection du peuple (YPG) qui tous les deux ont signé plusieurs actes en 2014.

En 2016, l'Appel de Genève a organisé 27 formations sur le droit humanitaire pour 519 membres de neuf acteurs armés non-étatiques syriens. Au travers de sa campagne «Combattant pas Assassin», l'organisation a aussi sensibilisé la population syrienne aux règles de la guerre, touchant plus d'un million de personnes dans le pays.

«C'est encourageant de voir que certains acteurs armés non étatiques s'engagent publiquement à respecter le droit humanitaire, pour le bénéfice de la population», a déclaré Mehmet Balci, chef de la division Moyen-Orient à l'Appel de Genève. «Nous espérons que d'autres acteurs armés suivront cette voie». ■

(1)ASL : Armée Syrienne Libre.

(2) L'appel de Genève est une Organisation non-gouvernementale dont l'objectif est d'encourager les acteurs armés non étatiques au respect des normes humanitaires internationales, notamment celles portant sur la protection des civils dans les régions en situation de conflit armé.

Sources :

Site de l'ONG l'appel de Genève <https://genevacall.org/fr/syria-4-brigades-free-syrian-army-commit-prohibit-sexual-violence-use-child-soldiers/>

Rapport de l'ONU sur le sort des enfants dans les conflits armés : la liste de la honte se diversifie

Après bien des tergiversations, l'ONU a enfin rendu public fin octobre le rapport annuel de la secrétaire pour le sort des enfants dans les conflits armés, Leila Zerrougui. Ce rapport attendu chaque année dresse le tableau peu reluisant des lieux dans le monde où les violations des droits de l'enfant dues aux conflits armés sont violentes et manifestes. Ce rapport couvre l'année 2016 ; toutes les informations présentées ont été vérifiées. Il s'agit donc de chiffres à minima, la réalité étant sûrement bien plus grave que ce qui y est énoncée.

Afghanistan, République Centrafricaine, Colombie, République Démocratique du Congo, Iraq, Israël et État de Palestine, Liban, Lybie, Mali, Myanmar, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, République Arabe Syrienne, Yémen, Indes, Nigeria, Pakistan, Philippines, Thaïlande.

Dans toutes ces régions, des conflits mettent aux prises, milices, bandes armées, armées



étatiques qui prennent pour cible des enfants. Le rapport de l'ONU chiffre et détaille les recrutements d'enfants, les meurtres, les viols, les violences sexuelles, les emprisonnements, les tortures, les destructions d'écoles et d'hôpitaux.

« Si l'impact des conflits armés sur les enfants a été faible dans certains pays en 2016 et si l'on y a relevé que quelques violations, dans d'autres, les violations commises contre les enfants se sont poursuivies en grand nombre. En 2016, 4 000 violations au moins commises par des forces gouvernementales et plus de 11 500 par l'ensemble des groupes armés non étatiques ont été confirmées. »

Le recrutement d'enfants soldats s'est poursuivi



Le nombre de cas confirmés d'enfants recrutés et utilisés en Somalie et dans la République arabe syrienne a plus que doublé par rapport à 2015. Au Soudan du Sud, 1 022 enfants ont été recrutés et utilisés. Des enfants continuent d'être exposés à un risque inacceptable de meurtres et de mutilations dans un certain nombre de pays. En Afghanistan, l'ONU a confirmé 3 512 victimes parmi les enfants, chiffre le plus élevé jamais enregistré. Au Yémen, 1 340 victimes ont été confirmées parmi les enfants. Les opérations transfrontières de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL ou Daesch) et les ripostes qu'elles entraînent ont également fait de nombreuses victimes parmi les enfants dont plus de 2 000 ont été déclarés tués ou mutilés en Iraq et dans la République arabe syrienne. Le nombre de victimes parmi les enfants en République démocratique du Congo était aussi le plus élevé enregistré depuis 2012. Dans le bassin du lac Tchad, les activités de Boko Haram continuent de s'étendre depuis le Nigeria dans les pays voisins et des attaques ont été perpétrées contre les civils dans toute la région. Les agressions sexuelles contre les filles sont très courantes au Nigeria, ainsi que dans d'autres pays comme la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, le Soudan, le Soudan du Sud et la Somalie. Boko Haram a utilisé 4 garçons et 26 filles pour perpétrer des attentats suicides au Nigeria, au Cameroun, au Niger et au Tchad.

La liste de la honte remaniée

Ce rapport contient en annexe deux listes des organisations, groupes armés et armées étatiques qui commettent des violations graves à l'encontre d'enfants dans des situations de conflits armés. La nouveauté de cette année est la création de sous-listes où les organisations citées « ont mis en place des mesures pour améliorer la protection des enfants ». Cet ajout est dû aux pressions que l'Arabie Saoudite a exercées contre l'ONU si elle apparaissait dans la liste principale. Elle apparaît quand même dans la liste B. L'ambassadeur de l'Arabie Saoudite à l'ONU a émis une vive protestation : « Des chiffres jugés erronés et trompeurs ». « Nous exprimons de fortes réserves sur ces informations », a réagi l'ambassadeur saoudien à l'ONU, Abdallah al-Mouallimi. « Nous faisons le plus attention possible pour éviter de blesser des civils dans cette guerre », a-t-il assuré. Le contenu s'est enrichi et diversifié. Il n'y a pas de disparition notable, mais les divisions aux seins de groupes armés, l'apparition de nouveaux (Daesch en Afghanistan, milices Maï Maï en RDC, l'Armée de l'Islam en Syrie, par exemple), et le regain de certains conflits ont allongé la liste de la honte.

De rares espoirs

La rapporteuse de l'ONU remarque quand même quelques progrès, résultat de la campagne « Des enfants, pas des soldats ».

Elle souligne que : « Malgré les difficultés rencontrées pour mettre fin aux violations, des progrès évidents ont été accomplis pour protéger les enfants grâce au dialogue et aux efforts de prévention et de règlement des conflits. L'ONU a continué de mener la campagne « des enfants, pas des soldats » pour promouvoir des processus de paix visant à instaurer un dialogue avec diverses parties et obtenir d'elles qu'elles s'engagent à protéger les enfants.

En Colombie, l'accord de paix entre le gouvernement et les FARC, devrait être suivi d'une démobilisation et d'une réinsertion des enfants soldats de la milice révolutionnaire.

« Un autre dialogue que l'ONU a entrepris avec des groupes armés non étatiques a abouti à la signature de deux nouveaux plans d'action au Mali et au Soudan, tandis qu'en République centrafricaine, 3 897 enfants ont été séparés des groupes armés et aux Philippines, plus de 1 850 enfants l'ont été de l'aile militaire du Front de libération islamique Moro (MILF) »

Et Leila Zerrougui de conclure : « Dans ce sens, les progrès accomplis dans le cadre de la campagne « des enfants, pas des soldats » pour renforcer les capacités nationales ont permis de jeter, dans un certain nombre de pays, les bases d'un dialogue plus efficace avec les groupes armés non étatiques. J'exhorte les États Membres concernés à soutenir le dialogue avec les acteurs non étatiques sur la protection de l'enfance et je note que ce type d'initiative peut contribuer fortement aux efforts de rétablissement de la paix et de prévention des conflits ».

A lire sur : <https://childrenandarmedconflict.un.org/fr/conflits-armes-un-rapport-de-lonu-revele-les-graves-violations-perpetrees-a-lencontre-des-enfants/>

Les six violations graves des droits des enfants dans les conflits armés

Meurtres et mutilations
Recrutements
Violences sexuelles
Enlèvements
Attaques contre les écoles et les hôpitaux
Déni d'accès aux organismes humanitaires

LES ENFANTS SOLDATS

Le procès de «Terminator» devant la Cour Pénale Internationale

Depuis septembre 2015, se déroule le procès de Bosco Ntaganda, surnommé «Terminator» en référence au personnage du film de David Cameron joué par Arnold Schwarzenegger.

En juin 2014, les juges de première instance de la CPI ont confirmé les charges de meurtre, de tentative de meurtre, de viol, d'esclavage sexuel et d'utilisation d'enfants soldats à l'encontre de Bosco Ntaganda. Les autres charges pour lesquelles M. Ntaganda est jugé comprennent le transfert forcé de population, le déplacement de civils, les attaques contre des biens protégés, le pillage et la destruction de biens. Les crimes auraient été commis en 2002 et 2003 alors que Bosco Ntaganda occupait les fonctions de chef adjoint d'état-major des Forces patriotiques pour la libération du Congo (FPLC). À l'époque, les FPLC, qui étaient la branche armée de l'Union des patriotes congolais (UPC) dirigée par Thomas Lubanga, figuraient parmi les différentes milices impliquées dans un conflit ethnique qui s'est déroulé dans le district de l'Ituri, dans la République démocratique du Congo (RDC).

La commission Droits de l'enfant a rendu compte de 2009 à 2012, en détail, du procès de Thomas Lubanga. On peut consulter ce compte-rendu sur le site <http://ai405.free.fr/proceslubanga/index.htm>. Ce dernier a été condamné à 14 ans de prison pour le recrutement, la conscription et l'utilisation d'enfants soldats.



Bosco NTaganda devant la CPI
<https://www.icc-cpi.int/drc?n=fr>

Fin de la présentation des moyens de l'accusation

Le 16 février 2017, le dernier témoin à charge à témoigner contre l'ancien chef rebelle a conclu sa déposition. Le procès Ntaganda a débuté en septembre 2015 et pendant les 17 mois qui se sont écoulés depuis l'ouverture de la présentation des moyens de l'accusation devant la Cour basée à La Haye, les procureurs ont appelé à témoigner 71 personnes. Parmi celles-ci figuraient des victimes et des témoins des crimes présumés, des membres de la milice dans laquelle M. Ntaganda était un commandant de haut rang ainsi que des témoins experts.

Des témoignages accablants

Les procureurs ont présenté de nombreux témoignages sur les événements qui se sont déroulés entre 2002 et 2003 en Ituri. Meurtres et attaques contre des civils, principalement contre des membres de l'ethnie Lendu, l'UPC étant constituée de membres de l'ethnie Héma. Des témoins ont attesté que des bébés et des enfants d'à peine 5 ans figuraient parmi les victimes des attaques. Documentées localité par localité, les attaques des troupes commandées par Bosco Ntaganda ont été ciblées souvent sur les populations civiles.

Viols et esclavage sexuel de civils et d'enfants soldats

Même à l'intérieur des troupes de l'UPC, des recrues féminines mineures ont été victimes de viols et d'esclavage sexuel. Le témoin P017*, un ancien membre de la milice, a déclaré que certaines filles d'à peine 12 ans qui servaient dans la garde personnelle de commandants de haut rang avaient des «relations sexuelles contre leur gré» avec les commandants. Les autres anciens membres ont témoigné que le personnel militaire féminin au sein de l'UPC n'était pas en mesure de refuser les avances sexuelles de leurs supérieurs et que certaines filles «étaient transformées en femmes de commandants». Les juges ont également entendu que les soldats de M. Ntaganda avaient violé certaines des femmes qu'ils avaient faites prisonnières avant de les exécuter. Le témoin P0901 a témoigné que les troupes des FPLC avaient violé des filles et des femmes à des points de contrôle mais qu'aucun des auteurs n'avait été puni.

Une décision importante des juges dans le domaine des crimes de guerre

A l'occasion d'une contestation de la défense, les juges de la CPI ont affirmé que les textes qui définissent les crimes de guerre dans le document d'établissement de la Cour ne précisaient pas les victimes de ces crimes. On peut donc accuser de crimes de guerre un chef de milice même si les victimes sont dans sa propre milice.

Conscription et utilisation d'enfants soldats

Dans son témoignage de juin 2016, le témoin P190 a soutenu que M. Ntaganda avait enlevé des enfants d'une école primaire de garçons et les avait enrôlés dans les FPLC. Le témoin a déclaré que M. Ntaganda avait mené un groupe de soldats pour attaquer l'école de Muzipela et avait pris un nombre non spécifié d'enfants qu'il avait enrôlé dans la milice. Les écoliers étaient entraînés dans un camp du groupe situé à Mandro. Selon le témoin, si une des recrues, âgées de 11 à 13 ans, tentait de s'échapper, elle était exécutée.

Le témoin P769, une ancienne recrue, a soutenu que certains enfants exerçaient les fonctions

→

d'instructeurs militaires dans les camps d'entraînement du groupe. Un autre témoin a indiqué que certains enfants soldats servaient dans la garde personnelle de M. Ntaganda. Plus tôt, le témoin P886 avait témoigné que les missions des enfants soldats comprenaient le rôle de gardes du corps des commandants du groupe.

Le témoin P010, un ancien combattant du groupe, a également témoigné sur les enfants soldats au sein des FPLC. Dans son témoignage de 2009 au procès Lubanga, qui a été admis en tant qu'élément de preuve au procès Ntaganda, le témoin P010 a indiqué à la Cour que les commandants des FPLC avaient eu régulièrement des relations sexuelles forcées avec des recrues féminines. Elle a également indiqué que les recrues de la milice, dont certaines avaient moins de 13 ans, étaient soumises à un entraînement brutal et à de l'endoctrinement dans des camps à Rwampara et à Mandro.

Plusieurs témoins ont raconté à la cour des scènes où l'accusé est impliqué dans des scènes de pillages.

La responsabilité de M. Ntaganda

Ntaganda est jugé en tant qu'auteur direct et co-auteur indirect des crimes. L'accusation a cependant demandé aux juges d'examiner l'addition d'un mode de responsabilité alternatif pour la «co-perpétration directe». Les procureurs affirment que M. Ntaganda a dirigé ses soldats dans des opérations et leur a ordonné de commettre des crimes.

Depuis début juillet, c'est au tour de la défense d'exposer les moyens de la défense. Principalement, Bosco Ntaganda répond lui-même point par point aux accusations. La cour lui a accordé plusieurs semaines pour exposer sa défense.

On n'attend pas la fin du procès avant la fin de l'année 2017. ■

*Pour préserver leur anonymat, les témoins sont repérés par la Cour par un code.

*Compte rendu rédigé à partir du suivi du procès par Wairagala Wakabi de l'association International Justice Monitor
https://www.ijmonitor.org/category/bosco-ntaganda-fr/ - Site de la CPI : https://www.icc-cpi.int/drc/ntaganda?ln=fr*

Nigéria : de plus en plus d'attentats-suicide perpétrés par des enfants



Triple attentat suicide contre un camp de déplacés au Nigéria, 15 morts et 43 blessés.
©http://koaci.com/nigeria-triple-attentat-suicide-contre-camp-deplacés-morts-blessés-113133.html

Dans un communiqué d'août 2017, l'UNICEF fait part de sa grande préoccupation devant la croissance des attentats suicides, au nord-est du Nigéria, perpétrés par des enfants, en particulier des filles.

Au cours des dernières années, des enfants ont été utilisés de cette façon à maintes reprises et, cette année, leur nombre est déjà quatre fois supérieur à celui de l'an passé. Depuis le 1er janvier 2017, 83 enfants ont été utilisés comme «bombes humaines» : 55 d'entre eux étaient des filles le plus souvent âgées de moins de 15 ans, 27 étaient des garçons, et l'un était un bébé attaché à une fille.

L'organisation onusienne rappelle que «les enfants utilisés comme bombes humaines sont avant tout des victimes, et non des coupables».

Le groupe armé connu sous le nom de Boko Haram

a parfois, mais pas toujours, revendiqué ces attaques qui ont pour cible la population civile.

On se méfie de plus en plus des enfants

L'utilisation d'enfants dans de telles attaques crée d'autant plus la suspicion et la peur à l'égard des enfants qui ont été libérés, rescapés ou qui se sont échappés du groupe armé Boko Haram. De nombreux enfants captifs qui ont réussi à s'enfuir font par conséquent face au rejet lorsqu'ils tentent de réintégrer leur communauté, ce qui aggrave leur souffrance.

Tout cela se déroule dans le contexte d'une crise massive de déplacements et de malnutrition, une combinaison également mortelle pour les enfants. Actuellement, 1,7 million de personnes sont déplacées en raison de l'insurrection dans le nord-est, 85 pour cent d'entre elles se trouvent dans l'État de Borno, où ont lieu la plupart de ces attaques.

Le nord-est du Nigeria est l'une des régions parmi quatre pays où se profile le spectre de la famine, jusqu'à 450.000 enfants risquent de souffrir de malnutrition sévère aiguë cette année. ■

Source: https://www.unicef.fr/contenu/espace-medias/augmentation-de-l-utilisation-d-enfants-comme-bombes-humaines-dans-le-nord-est-du-nigeria

Corée du Nord : les enfants préparés pour la guerre



Enfants tirant à la corde lors de la Journée de l'enfant coréen - Photo : Sputniknews

Will Ripley, journaliste américain de CNN, raconte ce qu'il a appris lors d'une visite récente dans un camp d'enfants en Corée du Nord.

La plupart des garçons et aussi beaucoup de filles, à l'âge de leur majorité, sont engagés quelques années dans l'Armée du Peuple Coréen, comme l'étaient leurs parents et leurs grands-parents. Je demande à un garçon du camp quel est son jeu favori et il me répond qu'il aime tuer l'ennemi. Je lui demande alors quel ennemi ? Sa réponse : «Les Américains».

En Corée du Nord, c'est l'Amérique qui a commencé la guerre [1950-1953], bien qu'en Occident on dise le contraire. Dès leur plus jeune âge, on dit aux enfants que les Américains peuvent attaquer le pays à tout moment, donc il faut se préparer pour la guerre.

Le garçon me dit que son copain et lui souhaitent intégrer un jour l'armée «pour combattre l'ennemi juré, parce qu'ils ont envahi notre pays et massacré notre

peuple». Son copain ajoute : «Et ils les ont enterrés vivants».

Je leur demande, si je dis que je suis Américain, s'ils me tireraient dessus ? Réponse : «Oui !». Mais ensuite ils tempèrent leur enthousiasme quelque peu, en disant qu'ils verraient d'abord si je suis méchant ou non.

C'est le paradoxe de la Corée du Nord – des jeunes souriants, amicaux et polis, qui me disent combien ils détestent mon pays. En vérité, ces jeunes ne connaissent que la propagande du régime qui enseigne une haine féroce envers les Etats-Unis et aussi une loyauté à la famille [dirigeante] Kim. Des statues et des photos des Kims sont partout et ils sont omniprésents dans les médias. Un jeune m'a dit que Kim Jong un est un père qui lui donne de l'amour que même ses vrais parents ne peuvent pas lui donner.

Il y a environ 5 millions d'enfants en-dessous de l'âge de 14 ans en Corée du Nord. Ils font partie d'une société collective dans laquelle le travail d'équipe compte plus que l'accomplissement individuel. ■

CNN, 16 septembre 2017 - <http://transcripts.cnn.com/TRANSCRIPTS/170916/csr.01.html>

Quand doit-on tirer sur un enfant soldat ?

Un des pires dilemmes pour un soldat est son attitude face à des enfants armés. De tels rencontres ne sont pas rares. Il y a des enfants soldats combattant dans au moins 17 pays, comme le Mali, l'Irak, les Philippines, le Soudan du sud, etc.

Des soldats engagés à maintenir la paix ont rencontré, dans certains pays, des enfants âgés de 6 ans ou moins. En 2000, des soldats britanniques, agissant comme gardiens de la paix en Sierra Leone, ont refusé de tirer sur des enfants armés avec des AK47 et ils se sont retrouvés ensuite leurs prisonniers.

Par ailleurs, des soldats qui ont tiré sur des enfants ont parfois souffert de graves blessures psychologiques.

La loi internationale et les codes militaires considèrent les mineurs combattants comme des victimes. Ils proposent des conseils pour répondre aux questions des militaires et sur la façon de démobiliser ces enfants, mais peu de conseils sur la question cruciale : l'attitude face aux enfants armés.

Récemment, le Canada est devenu le premier pays à incorporer des instructions pertinentes dans son code militaire. Entre autres, il préconise que les officiers du renseignement ont le devoir de signaler la présence d'enfants soldats et la façon dont ils sont utilisés. En France, des règles d'engagement précises ont été données aux militaires, notamment lors des opérations au Mali. Les soldats qui risquent de les rencontrer doivent être préparés psychologiquement, formés en vue de telles rencontres et évalués par des psychologues quand ils reviennent au poste. Et sur la question cruciale, le texte dit en effet : S'il le faut, tirer le premier !■

The Economist – 1er avril 2017.

LES ENFANTS DES RUES

Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU publie sa 21ème observation générale consacrée aux enfants des rues

«Par la présente observation générale, le Comité des droits de l'enfant entend fournir aux États des orientations faisant autorité sur la manière d'élaborer des stratégies nationales globales à long terme en faveur des enfants des rues, en s'appuyant sur une approche holistique fondée sur les droits de l'enfant et en mettant l'accent à la fois sur la prévention et sur l'intervention, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant. Bien que la Convention ne fasse pas expressément mention des enfants des rues, toutes ses dispositions sont applicables à ces enfants, qui sont victimes de violations d'une grande partie des articles de la Convention».



Enfant des rues cirant des chaussures sur les trottoirs de Delhi. Photo E. Dehédin.

Les observations générales du Comité des droits de l'enfant de l'ONU

Les derniers articles de la Convention relative aux Droits de l'enfant (CIDE) instituent un Comité composé de dix experts élus par les États parties.

Ce Comité publie des «Observations générales» (General comment) qui promeuvent et précisent l'application des articles de la CIDE. Essentiels pour comprendre et appliquer le droit, ces observations sont attachées, parfois directement à un article de la CIDE, parfois à un domaine touchant un ensemble de droits de l'enfant.

21 observations ont été publiées, dont une en commun avec le Comité pour l'élimination des discriminations envers les femmes.

Textes essentiels, la plupart traduits en français, à lire sur :

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=en&TreatyID=5&DocTypeID=11

Demande de dignité : «donnez-nous les moyens de changer notre histoire»

Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, l'objectif de cette observation générale n'est donc pas de fournir des outils pour éradiquer le phénomène, mais plutôt de rappeler fortement aux États que les enfants ont des droits quelle que soient leur vie, et qu'ils ont l'obligation de mettre en place ces droits. En exergue de cette observation générale, le texte du Comité place des témoignages d'enfants des rues : 327 enfants de 32 pays ont été interrogés. Aucun de ces témoignages d'enfants ne demande en premier à sortir de la rue, mais tous insistent sur leur besoin de respect, de dignité et de droits : «Respectez-nous en tant qu'êtres humains» ; «J'aimerais que ceux qui n'ont jamais vécu dans la rue nous voient comme des personnes qui ont leur fierté, comme des gens normaux» ; «Ce qui compte, ce n'est pas de nous sortir de la rue pour nous mettre dans des foyers, c'est de nous donner un statut» ; «Les gouvernements ne devraient pas dire qu'on ne devrait pas être dans la rue. Ils ne devraient pas nous harceler si nous y sommes. Nous devrions être acceptés» ; «Vivre dans la rue ne devrait pas signifier ne pas avoir de droits» ; «La rue laisse des traces : on en sort ou on n'en sort pas» ; «Nous ne demandons ni aide, ni charité, ni pitié. Les gouvernements devraient travailler avec la communauté pour nous donner des droits. Nous ne demandons pas la charité. Je veux devenir capable de me débrouiller seul» ; «[On] devrait nous donner la possibilité d'utiliser nos dons et nos talents pour réaliser nos rêves» ; «Donnez-nous les moyens de changer notre histoire».

Une grande diversité des situations et une méconnaissance du phénomène

Le Comité est bien conscient de la diversité des situations et des difficultés à avoir des estimations fiables du nombre d'enfants des rues. «Les enfants des rues ne constituent pas un groupe homogène. Ils sont très divers en termes d'âge, de sexe, d'origine ethnique, d'identité autochtone, de nationalité, de handicap, d'orientation sexuelle et d'identité ou d'expression de genre, notamment. Du fait de leur diversité, ils n'ont pas le même vécu, ne courent pas les mêmes





Enfant des rues Jakarta
Par Jonathan McIntosh
Travail personnel, CC BY 2.0,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=70159>

→

risques et n'ont pas les mêmes besoins. La nature des activités menées et le temps effectivement passé dans la rue diffèrent grandement d'un enfant à l'autre, tout comme la nature et la portée des relations entretenues avec les pairs, les membres de la famille, les membres de la communauté, les acteurs de la société civile et les autorités publiques». «L'absence de données rend ces enfants invisibles, ce qui fait qu'aucune politique n'est élaborée ou que les mesures prises sont ponctuelles, temporaires ou à court terme. Il en résulte que les multiples violations des droits qui jettent les enfants à la rue et qui se poursuivent une fois qu'ils s'y trouvent persistent. Ce problème concerne tous les États», ajoute le Comité.

Une approche par le droit

«Différentes approches sont utilisées en ce qui concerne les enfants des rues, parfois en même temps. Il existe une approche fondée sur les droits de l'enfant, dans le cadre de laquelle l'enfant est respecté en tant que titulaire de droits et souvent

associé à la prise de décisions, une approche fondée sur la protection sociale, qui vise à «sauver» de la rue un enfant considéré comme un objet ou une victime et dans le cadre de laquelle les décisions sont prises pour l'enfant sans véritable prise en considération de son avis, et une approche répressive qui considère l'enfant comme un délinquant. L'approche répressive et l'approche fondée sur la protection sociale ne tiennent pas compte de l'enfant en tant que titulaire de droits et conduisent à faire sortir de force les enfants de la rue, ce qui constitue une nouvelle violation de leurs droits. De fait, affirmer que l'approche répressive et l'approche fondée sur la protection sociale vont dans le sens de l'intérêt supérieur de l'enfant ne rend pas ces approches respectueuses des droits. Pour appliquer la Convention, il est essentiel d'adopter une approche fondée sur les droits de l'enfant».

Un outil essentiel : la Convention relative aux droits de l'enfant (la CIDE)

Le Comité, dans le corps de son document s'attache à montrer comment les États devraient appliquer les articles de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (la CIDE), et combien l'application de ces droits est nécessaire. Il passe ainsi en revue quelques ensembles de droits de la CIDE ; les articles fondamentaux : non-discrimination (art.2), intérêt supérieur de l'enfant (art.3), droit à la vie (art.6), devoir d'être entendu (art.12), mesures appropriées (art.4), ainsi que l'ensemble des articles sur le droit civil et les libertés, ceux sur le milieu familial et les protections de remplacement, ceux sur les droits à un niveau de vie suffisant, ceux concernant le handicap et la santé, ceux concernant l'éducation les loisirs et les activités culturelles et finit sur l'ensemble des articles concernant la violence et les protections pénales.

Un texte essentiel, qui change notre regard misérabiliste ou condescendant sur les enfants des rues et qui donne des perspectives d'action, en nous rappelant que les enfants sont avant tout des êtres humains, et que le droit est la meilleure arme pour accéder à la dignité. ■

A lire sur :

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=en&TreatyID=5&DocTypeID=11
25 pages en français.

Terminologie

Dans la présente observation générale, le terme «enfants des rues» englobe :

- a) les enfants dépendant de la rue pour vivre ou pour travailler, seuls, avec des pairs ou avec leur famille ;
- b) une plus large population d'enfants qui ont tissé des liens étroits avec les lieux publics et pour qui la rue est un élément essentiel de leur identité et de leur vie quotidienne. Cette population plus large comprend les enfants à qui il arrive de vivre et de travailler dans la rue, ainsi que des enfants qui ne vivent pas ni ne travaillent dans la rue, mais qui accompagnent régulièrement leurs pairs, leurs frères et sœurs, ou leur famille dans la rue.

Dans le cas des enfants des rues, on entend par «être présent dans les lieux publics» le fait de passer beaucoup de temps dans la rue ou dans les marchés de plein air, les parcs publics, les espaces communautaires publics, les squares et les gares routières et ferroviaires. Cette expression n'englobe pas les établissements publics tels que les écoles, les hôpitaux et d'autres institutions comparables.

LE TRAVAIL DES ENFANTS

La face cachée des voitures électriques :

Amnesty / Recherche

Dans un article, Mark Dummett, chargé de recherches sur la responsabilité des entreprises en matière de droits humains à Amnesty International, fait état des premiers résultats obtenus auprès des entreprises électroniques (Apple, Samsung...) de nos actions concernant le devoir de vigilance sur la chaîne d'approvisionnement des matières constituant la batterie : le cobalt en particulier.

Mais aucun des grands constructeurs automobiles qui se lancent dans la voiture électrique n'a encore répondu aux demandes d'Amnesty.

Le gouvernement écossais a récemment annoncé son intention d'éliminer, d'ici 2032, les véhicules essence et diesel. D'ici 2040, les seules voitures qui circuleront sur les routes du Royaume-Uni seront également électriques, et les bornes de recharge auront remplacé les stations d'essence. Aux États-Unis, Elon Musk a annoncé le lancement de sa Tesla Model 3, dont il espère bien faire la première voiture électrique grand public du monde.

Cette mutation vers une technologie verte est plus que bienvenue. Le changement climatique est l'un des défis majeurs de notre époque en termes de droits humains et les villes de Londres à Delhi sont asphyxiées par les gaz d'échappement. La transition vers la voiture électrique va améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de carbone qui amènent notre planète au point de rupture.

Cependant, certaines voitures électriques ne sont pas aussi «propres» d'un point de vue éthique que les fabricants aimeraient nous le faire croire. Les recherches d'Amnesty International montrent que du cobalt extrait par des enfants et des adultes dans des conditions extrêmement dangereuses entre sans doute dans la chaîne d'approvisionnement de certains des plus grands constructeurs automobiles mondiaux.

Les mines de cobalt

Le cobalt est un composant essentiel des batteries rechargeables de type lithium-ion avec lesquelles fonctionnent les voitures électriques. Plus de la moitié du cobalt extrait à travers le monde provient de la République démocratique du Congo (RDC). Malgré ses richesses en minerais, la RDC compte parmi les pays les plus pauvres du monde et subit depuis des décennies la guerre et la corruption de ses dirigeants. Les emplois légaux étant trop rares dans le pays, des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants congolais sont amenés à creuser leurs propres mines pour subvenir à leurs besoins.

D'après des représentants du gouvernement, 20 % du cobalt exporté depuis la RDC provient de ces mines «artisanales». Ce chiffre est probablement en-deçà de la réalité. Les coûts de production sont moins élevés dans les mines artisanales que dans les mines industrielles (notamment du fait de la faible rémunération des mineurs et de l'absence de réglementation). La demande ayant augmenté, nous avons entendu parler de nouveaux sites miniers qui se développent dans la région.

Par conséquent, une très grande partie des approvisionnements en cobalt dans le monde provient de ces mines. Si nous ignorons où finit la majeure partie de ce cobalt, il est raisonnable de supposer qu'il parvient jusque dans les chaînes d'approvisionnement des quelques entreprises qui dominent le marché des batteries automobiles.

Le travail dans les mines

En collaboration avec Afreewatch, une ONG congolaise, Amnesty International a découvert que des enfants n'ayant parfois pas plus de 7 ans travaillent dans les zones minières. Aucun des enfants ou des adultes mineurs que nous avons vus ne portait de masque permettant d'éviter d'inhaler la poussière de cobalt, qui peut provoquer des affections pulmonaires potentiellement mortelles. Les mines s'effondrent fréquemment, enterrant les gens sous terre. Nul ne connaît le chiffre exact, mais l'UNICEF estime que 40.000 enfants travaillent dans les mines du sud de la RDC d'où est extrait le cobalt.

En s'appuyant sur des documents d'entreprises, nos investigations sur l'approvisionnement en cobalt ont permis de retracer le parcours de ce minerai depuis les mines en RDC jusqu'aux



Automobile électrique Tesla3
https://www.tesla.com/fr_FR/model3



©Amnesty International.
L'équipe de chercheurs s'est entretenue avec François qui triait de la roche avec son fils Charles âgé de 13 ans. Il a raconté que Charles triait et nettoyait le minerai avant de l'aider à le transporter à un comptoir d'achats des minerais situé à proximité. François a expliqué comment son fils va à l'école le matin et travaille à ses côtés l'après-midi. «Il est difficile de payer l'école et d'acheter de la nourriture. Nous travaillons parce que nous y sommes obligés et qu'il n'y a pas d'emplois. Donnez-nous un emploi et nous nous occuperons correctement de nos enfants».

Agir

Ecrire à RENAULT et à Microsoft pour leur demander d'exercer leur devoir de diligence. Leur demander d'enquêter sur la provenance exacte du Cobalt qui entre dans la composition des batteries qu'ils utilisent dans leurs produits.

<https://www.amnesty.fr/responsabilite-des-entreprises/petitions/renault>

<https://www.amnesty.fr/responsabilite-des-entreprises/petitions/microsoft>

Définir le travail des enfants

Toutes les tâches exécutées par les enfants ou les adolescents ne tombent pas forcément sous la dénomination de «travail des enfants» que les états se sont engagés à éliminer en ratifiant des conventions internationales.

Le concept «travail des enfants» regroupe l'ensemble des activités qui privent les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuisent à leur scolarité, santé, développement physique et mental.

Dans ses formes les plus extrêmes, le «travail dangereux des enfants» concerne les enfants réduits en esclavage, séparés de leur famille, exposés à des risques et des maladies graves, et/ou livrés à eux-mêmes dans les rues des grandes agglomérations, souvent dès leur plus jeune âge.

Source : Organisation Internationale du Travail - <http://www.ilo.org/ipec/facts/lang--fr/index.htm>

→

centres de négoce et fonderies chinoises, puis aux producteurs de composants de batteries en Chine et en Corée du Sud, jusqu'aux fabricants de batteries qui fournissent la plupart des grands constructeurs mondiaux de véhicules électriques.

Alors, que doivent faire ces entreprises ?

La responsabilité des entreprises

En 2012, l'Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE) a fixé des lignes directrices claires destinées aux entreprises qui se procurent du cobalt et d'autres minerais extraits dans des zones à haut risque comme la RDC. D'après ces lignes directrices, les constructeurs de voitures électriques et les fabricants de batteries devraient être en mesure d'indiquer l'identité de leurs fonderies et raffineries, et de révéler publiquement leur propre évaluation du respect par la fonderie des pratiques de diligence requise concernant l'identification et l'élimination des risques et des abus en matière de droits humains. Nous avons contacté la plupart des grandes entreprises et pas un seul constructeur automobile n'a déclaré l'avoir fait.

C'est sans doute parce que le cobalt n'est pas intégré dans les règles restrictives relatives aux «minerais provenant de zones de conflit» adoptées aux États-Unis en 2010 et dans l'Union européenne en 2017. Il échappe donc à toute réglementation stricte. Toutefois, rien ne saurait excuser le fait que des entreprises parmi les plus prospères du monde ne s'acquittent pas de leur devoir de diligence.

Depuis la publication de notre rapport en 2016, : « VOILÀ POURQUOI ON MEURT. LES AT-TEINTES AUX DROITS HUMAINS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ALIMENTENT LE COMMERCE MONDIAL DU COBALT », on note des progrès. Plusieurs entreprises – dont des sociétés chinoises – ont mis sur pied l'Initiative pour un cobalt responsable (Responsible Cobalt Initiative), dans le but d'aider l'industrie à respecter la diligence requise conformément aux normes de l'OCDE et à s'attaquer à la question du travail des enfants en RDC. Parmi ces entreprises citons des sociétés de haute technologie de premier plan comme Apple, HP, Huawei et Sony, ainsi que Samsung SDI, fabricant de batterie, et Huayou Cobalt, fondeur/raffineur, dont la filiale achète du cobalt provenant de mines artisanales. On ne compte pour l'instant aucun constructeur automobile parmi ses membres.

En RDC, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait des mesures afin d'éliminer le travail des enfants dans ses mines d'ici 2025 et a demandé l'aide de la communauté internationale pour y parvenir.

L'industrie de la voiture électrique doit comprendre qu'il lui faut privilégier la transparence concernant les risques d'atteintes aux droits humains dans les chaînes d'approvisionnement. De nombreux cadres de différentes marques internationales ont confié à quel point il est difficile de cartographier la chaîne d'approvisionnement pour le cobalt.

La réponse des entreprises et des gouvernements

À n'en pas douter, une entreprise responsable, sachant qu'il existe un risque que des enfants travaillent, devrait faire tout son possible pour arriver à savoir qui sont ses fournisseurs et dans quelles conditions ses composants sont produits. En 2017, Apple a ouvert la voie en publiant les noms de ses fournisseurs de cobalt – ce qui prouve que c'est possible. Quel sera le premier constructeur automobile à lui emboîter le pas ?

L'autre volet de la réponse des entreprises porte sur leur souhait de cesser totalement de se fournir auprès de mines artisanales en RDC. Cependant, cela risque d'avoir un impact négatif sur des communautés déjà pauvres qui dépendent de cette activité. Les entreprises qui ont tiré profit du travail des enfants ne doivent pas se contenter de se détourner du problème maintenant qu'il a été dévoilé. La solution réside dans la réglementation de ces mines artisanales, afin de garantir que ce sont des lieux de travail sûrs et que les enfants seront désormais scolarisés.

Les gouvernements de par le monde doivent adopter des lois contraignant les entreprises à mener des vérifications et à révéler publiquement les informations relatives au lieu d'origine des minerais qu'elles achètent. Les démarches volontaires des entreprises ne suffisent pas.

Cela ne doit pas être un choix entre deux maux. Il nous faut éliminer les combustibles fossiles, tandis que les voitures électriques sont indissociables d'un avenir plus écologique. Alors que les constructeurs de voitures électriques se hissent en première ligne du marché, ils doivent radicalement améliorer leurs pratiques et prendre des mesures pour que leur rôle dans la révolution énergétique soit transparent et équitable. Un avenir vert bâti aux dépens d'enfants exploités en RDC ne constituerait pas un progrès. ■

Amnesty international – AILRC-FR – 28 septembre 2017.

Le travail des enfants : des chiffres en baisse

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) vient de publier une étude qui donne une image du progrès véritable dans la lutte contre le travail des enfants, mais aussi du chemin qui reste encore à parcourir. Selon les nouvelles estimations, environ 152 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans (dont 64 millions filles et 88 millions garçons) étaient victimes du travail des enfants en 2016.



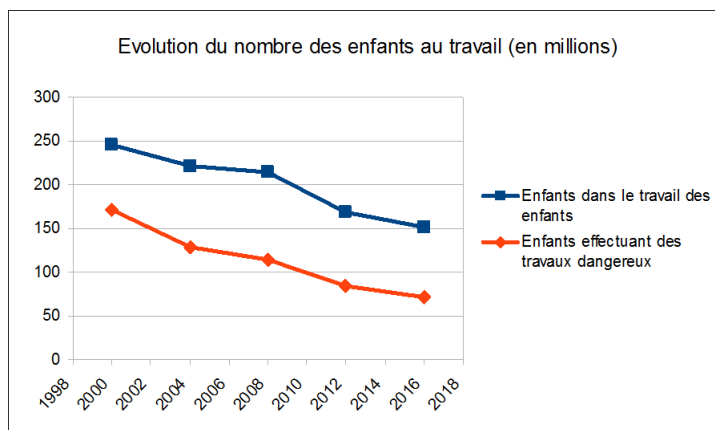
OIT, Genève

Quelques faits et chiffres de l'étude :

- Le nombre global d'enfants, en situation de travail des enfants, a diminué de plus d'un tiers depuis l'année 2000, passant de 246 millions à 152 millions.
- Presque la moitié d'entre eux, c'est-à-dire 72,5 millions, effectuent des travaux dangereux (ils étaient 171 millions en 2000).
- Par ailleurs, 38 pour cent des enfants entre 5 et 14 ans effectuant des travaux dangereux et près des deux-tiers de ceux âgés entre 15 et 17 ans, travaillent plus de 43 heures par semaine.
- Le travail des enfants reste essentiellement cantonné dans l'agriculture (70,9 %). Près d'un enfant qui travaille sur cinq est employé dans le secteur des services (17,1 %) tandis que 11,9 pour cent d'entre eux travaillent dans l'industrie.
- Le plus grand nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans victimes du travail des enfants se trouve en Afrique (72,1 millions), suivi en Asie et Pacifique (62 millions), les Amériques (10,7 millions), l'Europe et l'Asie centrale (5,5 millions) et les Etats arabes (1,2 million).
- Environ un tiers des enfants âgés de 5 à 14 ans qui subissent le travail des enfants se trouvent hors du système scolaire.

Ces chiffres démontrent que le travail des enfants est prévalent (à 19%) dans les pays à faible revenu, mais le phénomène s'étend à d'autres pays aussi. Par comparaison, entre 7% et 9% des enfants dans les pays à revenu intermédiaire et 1% des enfants dans les pays à revenu supérieur sont engagés dans le travail des enfants. En chiffres, il y a environ 84 millions d'enfants travailleurs dans les pays à revenu intermédiaire (donc 55% du total mondial) et encore deux millions d'enfants travailleurs dans les pays nantis. La lutte contre le travail des enfants n'est pas limitée aux pays à faible revenu.

→



→

L'étude a montré une nette corrélation entre l'incidence du travail des enfants et les situations du conflit et de désastre. Ceci se voit surtout en Afrique.

Le travail des enfants est fréquemment associé à la marginalisation éducative. Les chiffres de l'OIT indiquent qu'un grand nombre d'enfants travailleurs sont complètement privés d'éducation – un tiers (36 millions) d'enfants travailleurs dans le groupe d'âge de 5 à 14 ans sont non scolarisés. Bien que deux tiers de ce groupe d'âge puissent aller à l'école, l'étude montre que le temps et l'effort passés au travail handicapent leur scolarité, ce que met en évidence leur lent progrès d'apprentissage par rapport à leurs pairs qui ne travaillent pas. Cet impact du travail sur leur scolarisation diminue leur chance de trouver du travail convenable et un gagne-pain durable dans leur vie future.

Toutefois, il faut noter que la plupart des enfants travailleurs ne sont pas engagés par des employeurs proprement dit. Ils travaillent souvent à la maison ou dans les champs ou dans les entreprises familiales. Comprendre ce phénomène de recours à la main-d'œuvre d'enfants par les familles montre la difficulté de progresser vers l'élimination du travail des enfants.

Enfin, le travail forcé d'enfants exige une attention spéciale. Selon des estimations de l'OIT, il y a quelque 4,3 millions d'enfants en-dessous de 18 ans soumis au travail forcé. Ce chiffre tient compte d'un million d'enfants exploités par l'industrie du sexe, trois millions d'enfants exploités dans d'autres formes du travail forcé, et aussi 300.000 enfants forcés de travailler par les autorités. Le travail forcé d'enfants qui souffrent de conditions de travail hasardeuses, du trauma de la contrainte, de menaces de punition, et du manque de liberté, exige une réaction urgente des gouvernements et de la communauté internationale pour y mettre fin. ■

Source : OIT, Genève, 2017

http://www.alliance87.org/global_estimates_of_child_labour-results_and_trends_2012-2016

En français : http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_574719/lang--fr/index.htm
[executive_summary.pdf](http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_574719/lang--fr/index.htm)

SCOLARISATION

L'éducation des enfants réfugiés

Le rapport de l'UNHCR «Left Behind Refugee education in crisis» révèle l'énorme écart, en termes d'éducation, entre les 6,4 millions d'enfants réfugiés et les autres enfants.

Dans son introduction, Filippo Grandi, haut-commissaire pour les réfugiés présente d'abord les données chiffrées, mais surtout se lance dans un plaidoyer pour l'intégration des enfants réfugiés dans les systèmes éducatifs des pays d'accueil.

Un grand déficit d'éducation

Globalement, 91% des enfants ayant une identité suivent l'école primaire. Ce chiffre tombe à 61% pour les enfants réfugiés, même si des progrès ont été faits (50% l'année précédente), surtout grâce aux pays accueillant des réfugiés syriens qui ont intégré plus d'enfants réfugiés dans les écoles ordinaires.

Mais lorsqu'ils sont plus âgés, les obstacles augmentent. 23% des enfants réfugiés suivent un enseignement secondaire contre 84% pour les autres enfants. Dans les pays en développement qui accueillent plus du quart de tous les réfugiés, le nombre des enfants réfugiés dans l'enseignement secondaire tombe à 9%.

C'est bien pire pour les études universitaires. Alors qu'on estime que 36% des jeunes accèdent à l'enseignement supérieur, ce n'est le cas que pour 1% des enfants réfugiés.

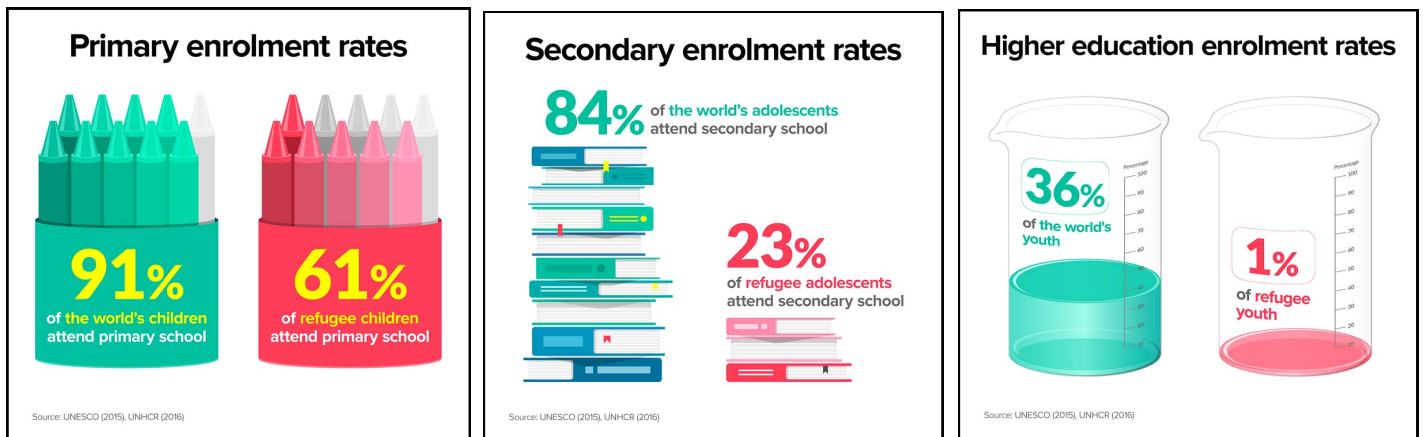
Un enjeu pour l'avenir du pays d'accueil et pour le pays d'origine

La crise des réfugiés ne s'exprime pas seulement en termes de nombre, mais en termes de durée. Il y a actuellement 17,2 millions de réfugiés qui dépendent du HCR, la moitié d'entre eux ont moins de 18 ans. C'est consternant, mais derrière ce choc immédiat, il y a un chiffre encore plus choquant : 11,6 millions de réfugiés vivent un déplacement qui se prolonge. 4,1 million de réfugiés sont en exil depuis 20 ans ou plus. Pour des millions de jeunes, ce sont les années qu'ils devraient passer à l'école, n'apprenant pas seulement à lire écrire et compter, mais aussi comment interroger, évaluer, débattre et calculer, comment se projeter dans l'avenir, comment être autonome. Un précieux temps est dérobé à ces millions de jeunes.

L'objectif de l'éducation est clair pour ces personnes déplacées. L'éducation donne aux enfants réfugiés, aux adolescents et jeunes un lieu de sécurité au milieu du tumulte de la migration. C'est un investissement pour le futur : fabrication de scientifiques, de philosophes, d'architectes, de poètes, d'enseignants, de personnel de santé, de travailleurs et d'agent publics, qui revitaliseront et reconstruiront leurs pays une fois la paix rétablie lorsqu'ils pourront revenir. L'éducation de ces jeunes réfugiés est cruciale pour la paix et le développement durable des lieux qui les ont accueillis et pour la prospérité future de leur propre pays.

L'éducation doit être une partie intégrale de la réponse à l'urgence de la crise des réfugiés. Elle

→



→ fournit un cadre stable et protecteur alors que tout ce qui est autour semble s'enfoncer dans le chaos. Elle donne des compétences de survie, permet la résilience et l'autonomie et aide à affronter les besoins psychologiques et sociaux des enfants affectés par les conflits. L'éducation n'est pas un luxe, c'est une nécessité de base.

Un investissement à long terme

En même temps, l'éducation est un service social qui demande une planification et des investissements à long terme. Il ne faudrait pas que la scolarisation des enfants soit entravée lorsqu'une réponse rapide doit être apportée à une crise urgente. Pour résoudre la contradiction entre l'urgence et les besoins à long terme, nous devons assurer que les enfants réfugiés intègrent le système éducatif du pays d'accueil. Les réfugiés, comme tous les enfants du monde ont droit à une éducation de qualité, de suivre un curriculum normal, de passer les examens ordinaires qui leur permettent de poursuivre normalement leurs études. L'UNHCR a l'expérience de l'échec des systèmes d'éducation parallèles, pauvres substituts, contre-productifs, donnant un enseignement non reconnu qui entrave la progression des enfants.

L'éducation est un droit, l'éducation protège, l'éducation responsabilise, l'éducation éclaire.

Le rapport fait ensuite témoignage de réussite d'intégration d'enfants dans les systèmes scolaires des états accueillants.

Source : <http://www.unhcr.org/left-behind/>

Rapport Amnesty

Mali : l'insécurité empêche plus de 150.000 enfants d'aller à l'école

Plus de 150.000 enfants ne peuvent pas aller à l'école en raison du manque de sécurité dans le nord et le centre du Mali, indique Amnesty International dans un rapport rendu public, le 22 septembre 2017, en prévision de l'examen de la situation des droits humains dans ce pays par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies.



Une école au Mali - fr.unesco.org

Le nouveau rapport, intitulé «Mali : Violations and abuses as instability spreads», publié en prévision de l'Examen périodique universel (EPU) du Mali en janvier prochain, révèle qu'en juin 2017, plus de 500 établissements scolaires étaient fermés dans les régions où des groupes armés sont actifs, notamment celles de Gao, Kidal, Ségou, Mopti et Tombouctou. Certains, en particulier dans le centre du pays, ont été forcés à fermer après que des membres de groupes armés aient menacé leur personnel.

«Des dizaines de milliers d'enfants paient le prix fort dans un contexte où la violence et l'insécurité persistent dans le nord et s'étendent à présent au centre du Mali. La privation de leur droit à l'éducation a atteint un seuil critique. Cela doit cesser, a déclaré Gaëtan Mootoo, chercheur sur l'Afrique de l'Ouest à Amnesty International. «Alors que le Mali célèbre aujourd'hui le 57^{ème} anniversaire de son indépendance, les autorités doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la fermeture

d'écoles et assurer la sécurité des enfants et du personnel scolaire».

Mariages précoces, enfants soldats

Dans son rapport, Amnesty rappelle :

- que, dans le code de la famille malien, il reste de nombreuses dispositions discriminatoires envers les femmes et les enfants : l'âge minimum du mariage est de 16 ans pour les filles (18

→

pour les garçons),

- qu'on peut marier des enfants âgés de 15 ans avec une autorisation des autorités,

- que 15% des femmes ont été mariées avant l'âge de 15 ans et 59% avant l'âge de 18 ans et que ce rapport avait augmenté ces dernières années.

Depuis les quatre années passées, même, Amnesty a attiré l'attention des autorités maliennes sur le recrutement d'enfants soldats par les groupes armés. Plusieurs enfants soldats ont été arrêtés par les autorités maliennes et mis en détention sans mesures adéquates de protection, entre autre, ils ont été enfermés avec des adultes et sans mesures de réinsertion.■

Source : Amnesty International - 22 septembre 2017.

Pakistan : des rêves devenus des cauchemars

«Je venais d'avoir 10 ans quand plus de 400 écoles ont été détruites dans le pays. Des femmes étaient flagellées, des gens étaient tués et nos beaux rêves sont devenus des cauchemars. L'éducation n'était plus un droit, mais un crime. Les filles n'ont plus eu le droit d'aller à l'école».

Malala Yousafzai, lors de son le Prix Nobel de la Paix, à Oslo, le 10 décembre 2014.



Des écoliers fuient alors que des soldats simulent un exercice pour repousser des attaques de militants à l'école Islamia Collegiate de Peshawar.

Six jours après que Malala Yousafzai ait reçu le Prix Nobel de la Paix, des militants armés ont attaqué l'école publique de l'Armée à Peshawar, Pakistan, et ont tué 145 personnes, presque tous des enfants. Les militants armés passaient systématiquement d'une salle de classe à la suivante, tirant sur les enfants et les enseignants.

Tehreek-i-Taliban Pakistan (TTP) a revendiqué la responsabilité de l'attaque pour se venger d'une offensive de l'armée du Pakistan qui a commencé en juin 2014 dans la région du Waziristan Nord. Cette attaque reste parmi les plus meurtrières jamais commises dans une école à travers le monde.

Le Pakistan affronte déjà des difficultés majeures pour l'éducation à cause de l'accès difficile, des taux bas d'enregistrement, des préjugés envers les filles, du manque d'enseignants et d'une infrastructure mauvaise. La violence militante islamiste s'ajoute à ces défis et interromp la scolarisation de centaines de milliers d'enfants.

Selon l'ONG Human Rights Watch, toutes les actions ou infractions qui mettent des enfants en danger et qui les empêchent d'accéder à l'école, telles que la destruction des écoles, la violence contre les étudiants, les enseignants et les administrateurs ; les menaces et le harcèlement contre les parents, les enseignants, et les autres professionnels d'éducation ; et aussi l'occupation des écoles par la police ou les militaires, sont des «attaques contre l'Education».

Les groupes armés au Pakistan ont détruit et détérioré des écoles, ont attaqué des enseignants et des étudiants et ont intimidé des parents pour qu'ils n'envoient pas leurs enfants à l'école. Ils ciblent aussi des universités et d'autres institutions d'éducation avancée. Evidemment, ces attaques causent des dommages pour les étudiants et leurs familles directement visés, mais elles ont aussi un impact sur l'avenir de la société pakistanaise.

Le manque de sécurité générale et la violence ciblée contre les écoles empêchent les enfants, particulièrement des filles, d'aller à l'école. Ces attaques ont donc un impact beaucoup plus important pour les filles et les jeunes femmes. Quand le TTP a pris le contrôle de la Vallée de Swat au nord-ouest du pays, en 2009, il a commencé une campagne violente contre l'éducation des filles, forçant plus de 900 écoles à fermer. Plus de 120.000 étudiantes et 8.000 enseignantes femmes se sont alors retrouvées exclues de l'école.■



Enfants vietnamiens allant à l'école. © Unicef.

La méconnaissance des droits de l'enfant en France

20 novembre 2017 : vingt-huitième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant

Le défenseur des droits a rendu public la dernière enquête sur les droits de l'enfant en France. Une personne sur deux (52%) cite au moins un des droits protégés par la Convention Internationale des droits de l'enfant (dont on peut rappeler qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989). Et donc 48% n'en cite aucun. 18% des personnes citent un droit, 7% seulement peuvent citer quatre droits et plus. Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à répondre positivement.

Les droits le plus souvent mentionnés sont le droit à l'éducation (33%), celui d'être protégé contre les maltraitances (22%) ou encore le droit d'être en bonne santé (18%). Le pourcentage des personnes pouvant nommer d'autres droits chute rapidement. Quand on demande quelles sont les institutions qui protègent les enfants, une personne sur trois ne sait pas et parmi les personnes ayant donné une réponse, plus de deux sur trois ne nomment qu'un seul acteur, le plus souvent la justice et le gouvernement, une toute petite minorité cite les services sociaux spécialisés. Sans surprise, la connaissance des institutions de défense des droits des enfants est plus forte chez les personnes les plus diplômées que chez celles faiblement diplômées.

La notoriété des droits de l'enfant a une incidence sur les recours engagés en cas d'atteinte à ces droits. Il faut en effet connaître les droits des enfants pour constater qu'ils ne sont pas respectés : les personnes qui citent spontanément au moins un droit de l'enfant ont une probabilité deux fois plus élevée de déclarer avoir été témoins d'une atteinte à ces droits dans les cinq dernières années. Les personnes déclarant avoir été témoins représentent 16% de l'échantillon et dans plus de 9 cas sur 10 il s'agit d'un enfant d'autrui.

Rapporter les situations d'atteintes aux droits de l'enfant

Les situations de maltraitance apparaissent prédominantes : elles sont évoquées par 63% des témoins d'atteintes aux droits de l'enfant (qu'elle soit physique, verbale, psychologique et/ou sexuelle). Cela représente 10% de l'ensemble de la population interrogée. Les situations les plus fréquemment rapportées relèvent de maltraitances physiques. Les cas de harcèlement scolaire sont les plus fréquents et les témoins sont souvent d'autres jeunes.

Les atteintes aux droits des enfants ne laissent pas indifférent : en moyenne, une personne sur deux essaie d'alerter lorsqu'elle est témoin d'une situation où les droits des enfants d'autrui ne sont pas respectés. Il n'en reste pas moins qu'une part conséquente de personnes, ayant été témoins d'une atteinte aux droits de l'enfant, n'engage pas de démarche (une personne sur deux dans les situations de maltraitance physique ou verbale, une personne sur trois en cas de maltraitance psychologique ou de harcèlement). Cette absence de démarche concerne plus fréquemment les hommes, les personnes plus âgées, celles n'ayant pas le baccalauréat. L'absence de démarche apparaît très fortement corrélée à la méconnaissance des droits de l'enfant. Le fait de citer au moins un droit de l'enfant double la probabilité de déclarer entamer des démarches pour faire reconnaître la situation d'atteinte aux droits de l'enfant.

Le manque d'informations apparaît plus répandu (vers qui se tourner ?), mais c'est surtout le manque de preuves qui freine les démarches (peur de se tromper, manque de confiance envers les dispositifs prenant en charge les alertes, « ça ne sert à rien ») et aussi le sentiment que cela ne les regarde pas ... Ces réponses sont fréquemment le fait de personnes désabusées et méfiantes, mais aussi la crainte (ou le refus) de passer pour « un délateur ». Les personnes qui n'ont pas agi après avoir été témoin d'une situation de maltraitance psychologique ou à un problème lié au

→ handicap de l'enfant citent plus souvent que les autres l'ignorance des recours, ce qui suggère un manque de visibilité des acteurs ressources dans ces domaines.

Cette enquête apporte un éclairage intéressant sur le niveau de connaissance des droits de l'enfant en France métropolitaine. On peut estimer que les droits de l'enfant souffrent d'un déficit de connaissance. Une source de confusion dans l'opinion publique tient aussi au fait que le terme «enfant» renvoie dans l'imaginaire à une personne très jeune, vulnérable et fragile alors que la définition juridique d'enfant concerne la catégorie des mineurs au sens légal. L'enquête montre aussi que la sensibilisation aux droits de l'enfant concourt à l'effectivité de ces droits.

«En ratifiant la Convention internationale des droits de l'enfant, l'Etat français s'est engagé à respecter les droits de l'enfant et à en assurer l'effectivité. Mais cette responsabilité est partagée par chacun et chacune d'entre nous».■

Source : Enquête sur l'accès aux droits. Place et défense des droits de l'enfant en France. Défenseur des droits. Paris Mai 2017

Quelques réflexions sur l'intérêt supérieur de l'enfant

Un travail pluridisciplinaire centré sur la primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant en Protection de l'Enfance, a été mené, à l'initiative de Laurence Rossignol, ancien ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes en 2016. Voici quelques extraits du consensus qui a émergé.

Rechercher l'intérêt de l'enfant consiste en préambule à identifier ses besoins fondamentaux, à fixer et à prendre les mesures nécessaires pour y répondre. La notion «d'intérêt supérieur de l'enfant» peut permettre d'arbitrer entre plusieurs besoins fondamentaux, dans l'hypothèse où ceux-ci ne peuvent pas tous être satisfaits. C'est le cas quand la situation de l'enfant conduit à choisir entre le besoin de vivre à l'abri de la violence familiale et le besoin de ce même enfant de maintenir le lien avec sa famille. Ou, dans un contexte plus apaisé, cette notion invite chaque parent à s'interroger entre le devoir d'assurer la sécurité de son enfant et la nécessité de le laisser grandir en lui permettant de faire l'expérience d'un voyage seul..., par exemple.

Le besoin de sécurité au cœur de tout

Ce consensus pose un principe premier : tant que le besoin de sécurité de l'enfant n'est pas satisfait, rien ne peut être fait. Ce besoin de sécurité affective, relationnelle, psychique, physiologique, sanitaire, ce besoin de protection contre toute violence physique, sexuelle, psychologique directe ou indirecte est considéré comme un métabesoin, un prérequis, une base intangible au développement de l'enfant.

Répondre au besoin de sécurité est la base du métier de la Protection de l'Enfance. Se pose alors la question de la satisfaction des autres besoins fondamentaux et universels de l'enfant : le besoin d'expériences et d'exploration du monde, le besoin d'un cadre, de règles et de limites, le besoin d'identité et le besoin d'estime et de valorisation de soi. Indissociables, ces besoins peuvent aussi être antagonistes.■

Source : Grandir ensemble, n° 95, septembre 2017

https://www.actionenfance.org/resources/medias/GRANDIR-95_BD_FINAL7.PDF

On pourra aussi (re)lire avec intérêt ce que le comité des droits de l'enfant écrit dans une observation générale consacrée à l'article 3 de la convention sur «l'intérêt supérieur de l'enfant».

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC%2fC%2fGC%2f14&Lang=en

FINALE DU CONCOURS DES PLAIDOIRIES DES LYCÉENS 2017

Comme chaque année, la finale du 20^{ème} anniversaire du concours des plaidoiries des lycéens s'est tenue au Mémorial de Caen.

Ce concours, organisé par le Mémorial de Caen, a pour objectif de rédiger une plaidoirie illustrant une situation d'atteinte aux droits de l'homme. La plaidoirie doit porter sur une cause concrète et d'actualité. Elle doit s'appuyer un ou plusieurs cas particulier(s) concernant une (ou des) personne(s) persécutée(s). Réservées aux lycéens, les plaidoiries ont été réalisées seules ou en binôme et ne doivent pas excéder 8 minutes.

Cette année, le jury a sélectionné 14 finalistes parmi 140 plaidoiries. Plusieurs prix ont été remis aux lauréats, dont celui d'Amnesty :

● **Prix Amnesty International** : Léa de Greef et Audrey Bonnel- «Demi-femmes».

Asma ne le sait pas encore, mais elle vivra les meilleurs moments de son existence dans l'insouciance enfantine. Elle touchera du doigt les prémices de l'instruction dans l'école pour filles de son village. Mais à l'âge de 9 ans, sa mère lui annoncera qu'elle ne pourra plus retourner à l'école pour apprendre à lire, à écrire, à compter et à dessiner.

<http://www.memorial-caen.fr/les-evenements/concours-de-plaidoiries-des-lyceens>

AGENDA

FILMS-FILMS-FILMS-FILMS-FILMS

A CIAMBRA

Réalisé par Jonas Carpignano (2017) - Durée 118 mn
Nationalité : Italie - Etats-Unis - France



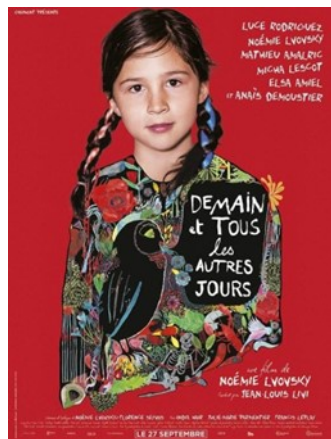
Pio Amato, 14 ans, est l'un des rejetons d'une famille de Roms calabrais, habitant le quartier décrépit de la Ciambra, dans la petite ville portuaire de Gioia Tauro, sur l'empeigne de la Botte italienne, il veut grandir vite. Comme son grand frère Cosimo, qui porte la famille sur ses épaules et qui lui sert de modèle, il boit, fume et apprend l'art des petites arnaques de la rue, les vols de voitures et les

larcins en tous genres. Mais son allure frêle et dégingandée le renvoie, aux yeux des siens, au statut débilitant du gamin inexpérimenté, auquel il cherche à échapper par tous les moyens.

Et le jour où Cosimo n'est plus en mesure de veiller sur la famille, Pio va devoir prendre sa place. Mais ce rôle trop lourd pour lui, va vite le dépasser et le mettre face à un choix déchirant...

DEMAIN ET TOUS LES AUTRES JOURS

Noémie Lvovsky (2017) -
Durée 91 mn - Nationalité : France



Avec Mathieu Amalric,
Noémie Lvovsky, Denis Podalydès ...

Mathilde a 9 ans. Ses parents sont séparés. C'est l'histoire d'un amour unique entre une fille et sa mère que le film nous raconte. Mathilde veille sur sa mère au bord de la folie. Toutes les deux s'aiment d'un amour lui aussi un peu fou. Autour d'elles, rien ne compte vraiment. Avec cette fable suspendue comme une bulle, à la fois merveilleuse et inquié-

tante, la réalisatrice de *Camille* redouble pose un regard original sur le lien filial. La mère de Mathilde s'absente souvent, erre, fugue, achète une robe de mariée... Toute seule à la maison, dans le vieil appartement envahi de reliques, sa fille, vaillante, autonome, l'attend souvent. Lorsqu'elles se retrouvent, leur complicité efface tout.

DES REVES SANS ETOILES

Après « Les derniers jours de l'hiver », le nouveau film de Mehrdad Oskouei. Iran 2016

Prix Amnesty International à Berlin & Grand Prix Nanook – Festival Jean Rouch à Paris...

À Téhéran, dans un centre de détention et de réhabilitation pour mineurs, des adolescentes détenues pour crimes et délits (meurtre, toxicomanie, vols de voitures, fugue : ce sont quelques-uns des crimes commis par ces jeunes filles) voient leur vie s'écouler au gré des rires, des chants



et de la mélancolie. L'ennui de leur vie rythme leur quotidien. Elles disent au cinéaste leur désir profond de revenir à une vie normale, leur soif de liberté, mais aussi la peur de ce qui les attend, quand elles sortiront. « Il m'a fallu batailler sept ans pour obtenir l'autorisation de tournage. Mais je ne voulais pas que ces jeunes délinquantes nous restent invisibles et j'espère que mon film pourra contribuer à changer le point de vue du public sur elles », déclare le cinéaste

Mehrdad Oskouei, qui filme avec une grande proximité et beaucoup d'empathie, l'atmosphère et l'humeur de ces jeunes filles désabusées.

FAUTE D'AMOUR

Andreï Zviaguintsev, Coproduction russo-européenne, 2h07

Prix du jury au dernier Festival de Cannes,

Andreï Zviaguintsev signe une nouvelle œuvre magistrale, après *Le retour*, *Elena*, *Léviathan*.



L'histoire est des plus banales. Un couple qui ne se supporte plus, qui a décidé de divorcer. Un enfant qui pleure der-

rière une porte, ignoré et déchiré. Le drame pourrait avoir lieu n'importe où. Il se passe en Russie, devant la caméra d'Andreï Zviaguintsev, ce qui lui donne son aspect particulier et une intensité sombre venue des profondeurs.

Les parents d'Aliocha ont chacun une nouvelle liaison. Son père, Boris, vit avec Macha qui attend un enfant de lui. Sa mère Genia est adulée par un homme d'affaires nouveau riche. On les suit alternativement dans leurs occupations quotidiennes, au travail, au supermarché, au restaurant, au lit. Le cinéaste en profite pour brosser un tableau allusif mais cruellement critique de la société russe actuelle. Boris travaille dans une société dirigée par des intégristes orthodoxes, à la morale sourcilieuse, et s'inquiète des répercussions de sa vie privée sur sa carrière. Genia, d'origine modeste, découvre avec son nouvel amant le monde du luxe et de l'argent. Ni l'un ni l'autre ne souhaite s'encombrer de leur fils. Le jour où Aliocha comprend qu'il va être envoyé à l'orphelinat, il s'enfuit. Sa disparition provoque le rapprochement forcé de ces conjoints disjoints qui ne voulaient plus rien avoir de commun.

PAROLES D'ENFANTS SYRIENS, LA MISERE ENTRE DEUX JARDINS »

Documentaire décapant de Bernie Bonvoisin et Pedro Brito Da Fonseca, sur le sort des enfants victimes de la guerre en Syrie.

« Je suis venu au Liban voir ce qu'il en était de ces hordes de crevards qui prenaient d'assaut nos frontières » ! C'est sur ce

ton provocateur que s'ouvre le documentaire très joliment écrit de Bernie Bonvoisin - suivi d'un débat - consacré aux enfants victimes de la guerre en Syrie. L'ex-chanteur du groupe Trust explique qu'il n'en pouvait plus de voir, de son canapé, les images des bombardements de Bachar el-Assad sur son peuple, depuis près de cinq ans. Ni que soit stigmatisée une population qui, alors qu'elle ne fuit que la terreur, affole les conservatismes européens. Pour mieux apprécier la situation, il s'est rendu au Liban dans plusieurs camps où s'entassent des familles syriennes quasiment abandonnées par une communauté internationale incapable, par ailleurs, d'influer sur le rétablissement de la paix. Il y a rencontré de jeunes garçons et filles malnutris, se sentant oubliés de tous, une génération sacrifiée, à la maturité effrayante. Des ONG locales, telle la « Beyond Association », regroupant 1.500 bénévoles dont 500 médecins et psys, travaillent assidûment à leur reconstruction en les scolarisant, en les écoutant et en les ramenant par le jeu à leur statut d'enfant. Miracle ! De petites lumières se rallument dans les yeux de ces mineurs éduqués ici sans critères de genre ou de religion. Laissant espérer que, parmi eux, se trouvent celles et ceux qui fonderont la Syrie de demain.

LCP, 28 novembre 2017, à 20h30, disponible sur le site LCP



MEMOIRE DE SAUVAGEONS

Thierry De Lestrade et Sylvie Gilman

Alors que se multiplient les constructions de prisons et de centres fermés pour adolescents délinquants, « **Mémoire de sauvages** », moyen métrage de 51 minutes montre une méthode éducative plus efficace, fondée sur le respect et la tolérance, dans un foyer d'accueil d'adolescents difficiles, foyer d'où ils pouvaient aller à l'école ou ne pas y aller, travailler ou ne pas travailler, et même s'y sentir heureux !

Une telle institution a existé de 1950 à 1983 à Vitry-sur-Seine, en banlieue parisienne avec un taux de réussite remarquable. Pendant 30 ans, plus de 300 jeunes sont passés par Vitry. Dans ce film, réalisé en 2002 pour la télévision, Joe Finder, directeur du Centre de Vitry, ainsi que le Dr. Stanislas Tomkiewicz, principal psychiatre du lieu, présentent leur concept, illustré par une série d'images d'archives. La réalisatrice, Sylvie Gilman, fait également parler trois anciens pensionnaires de l'institution.

Dans « son livre **Tuez les tous ...et vos enfants avec !** », Jean-Claude Walfisz qui fut lui-même un de leurs « clients » et qui a raconté l'histoire de ce lieu considéré alors comme la «

vitrine de l'éducation surveillée », présente dans les institutions qui le souhaitent ce film ainsi que son livre.

Une opportunité à ne pas manquer de découvrir cette expérience originale et unique dans le domaine de l'éducation surveillée.

Renseignements : Jean-Claude Walfisz, tel. 04 90 75 59 30 ou 06 08 55 38 82

LIVRES—LIVRES—LIVRES—LIVRES

LE SALAIRE DES ENFANTS

Une enfance au travail en Europe, un scandale ignoré

Cécile Allegra - Editions Stock - 2016

L'Italie (Giovanni, 13 ans), mais aussi la France (Léna, 15 ans, Domitille et Damien, 15 ans aussi), la Bulgarie (Giuliana, 15 ans), le Royaume Uni (Michael, 15 ans) et encore bien d'autres en Europe ... Des centaines, pour ne pas dire des milliers de jeunes garçons et filles travaillent, bien souvent dans des conditions pénibles, des horaires trop longs, de jour comme de nuit, pour des salaires ridicules mais pourtant indispensables à leurs familles ...

Cécile Allegra, journaliste qui réalise des documentaires pour la télévision et des reportages pour la presse, a réalisé en 2012 un documentaire sur le travail des enfants « Le salaire des enfants » avec comme sous-titre « Une enfance au travail » pour France 3.



Elle a publié, en mars 2016, un livre sur le même sujet, après avoir sillonné l'Europe et dénoncé le scandale des enfants au travail, non pas à l'autre bout du monde mais ici, chez nous, dans nos pays. Elle raconte avec simplicité ce qu'elle a vu et ce que tout le monde peut voir à condition d'ouvrir les yeux. Un témoignage fort et indispensable.

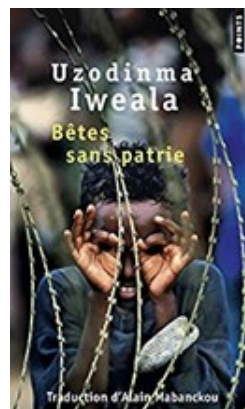
http://www.dailymotion.com/video/x51fu8t_cecile-allegra-le-salaire-des-enfants_news

BETES SANS PATRIE

par Uzodinma Iweala, éditeur Points

Agu est un enfant-soldat africain, un tueur. Il a 10 ou 12 ans. Il obéit au Commandant, qui a sur lui droit de vie et de mort. Viols, exécutions, massacres : c'est la guerre civile. Agu voudrait s'éveiller de ce cauchemar. Alors, il parle : « Je ne suis pas un méchant garçon. Ah non. Moi je ne suis qu'un soldat et un soldat, c'est pas méchant quand il tue ».

Ce roman, sorti aux Etats-Unis en 2005, écrit à 23 ans, par un étudiant d'origine nigériane, sort en France en poche.



UNE FILLE DANS LA JUNGLE

Delphine Coulin, Editions Grasset, collection littéraire dirigée par Martine Saada

Dans son dernier ouvrage, la romancière et réalisatrice s'attache au destin de six enfants réfugiés près de Calais.

Par habitude, on dit «la jungle», pour évoquer cet endroit où se trouvent les camps de réfugiés près du port de Calais et pas loin du tunnel sous la Manche.

« Cela ressemblait moins que jamais à une jungle, ou alors une jungle froide, de bois et de boue, avec des animaux crottés, et des monstres de métal au loin, sous le crachin. Pas le genre qui fait rêver, avec les perroquets et les feuilles vertes et grasses, où on transpire dans une odeur d'humus. Une jungle du pauvre. Ici, il n'y avait pas un arbre, pas une feuille,

pas de chaleur. Et aujourd'hui, c'était silencieux. Cette jungle qui avait été un chaos où des milliers de personnes vivaient, mangeaient, parlaient, se battaient, était devenue un désert, où ils étaient seuls, tous les six.

Six enfants et adolescents dans une ambiance de fin du monde. »

SOCIOLOGIE DES ENFANTS

Martine Court – Editions La Découverte



Alors que l'étude de l'enfance a longtemps relevé de manière exclusive de la psychologie, cet âge de la vie suscite aujourd'hui un grand nombre de recherches en sociologie. Comment les enfants vivent-ils au quotidien dans les sociétés occidentales ? Quelles normes président à leur éducation et à leurs rapports avec les adultes ? Que font-ils lorsqu'ils se retrouvent entre eux, hors de la présence des grandes personnes ? Quel rôle joue l'enfance dans la reproduction des inégalités sociales et dans l'apprentissage

des rapports de domination de classe et de sexe ? Telles sont quelques-unes des questions que les sociologues se posent à propos des enfants et auxquelles ils apportent des réponses à travers de nombreuses enquêtes de terrain.

LA PARENTALITE A L'EPREUVE DE LA MALADIE OU DU HANDICAP : QUEL IMPACT POUR LES ENFANTS

Collection *Accompagnement à la Parentalité*, dirigée par Youcef Bentaalla

Cet ouvrage propose un état des lieux, inédit en langue

française, de la littérature scientifique abordant l'impact des pathologies et handicaps parentaux sur le développement et le devenir de l'enfant.

De nombreux enfants grandissent avec un parent atteint d'une maladie mentale ou somatique, ou porteur d'un handicap. L'ouvrage se compose de trois parties : la première porte sur l'impact des pathologies psychiques telles que les troubles psychotiques et bipolaires, la deuxième aborde les



La parentalité à l'épreuve de la maladie ou du handicap : quel impact pour les enfants ?



maladies somatiques comme le cancer, alors que la troisième explore l'impact des handicaps moteurs et sensoriels et de la déficience mentale. L'ouvrage formule également des recommandations sur des actions préventives et de soutien destinées aux parents confrontés à une maladie ou handicap et à leurs familles.

L'origine de cet ouvrage vient d'un appel à projets lancé par Eovi Mcd fondation, pour la réalisation d'une étude sur l'évaluation de l'impact des pathologies parentales sur le développement des enfants. Les travaux issus de cette étude trouvent un prolongement naturel avec la publication de cet ouvrage, qui a reçu le soutien de Eovi Mcd fondation.

<https://www.eovi-mcd.fr/decouvrez-nous/eovi-mcd-fondation/projets-soutenus/pratiques-de-soins-et-d-accompagnement>

La Lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

Amnesty international

Commission Droits de l'enfant

76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19

Tél : 01 53 38 65 65—Ligne directe : 01 53 38 65 32 le jeudi

E-mail : comenfants@amnesty.fr

<http://www.amnesty.fr/enfants>

Ont participé à ce numéro :

Jacques Bass, Philippe Brizemur, Isabelle Cadars-Jenoc, Dawn Cheyrouze, Elisabeth Dehédin, Brigitte Delcros, Michaël Lakin, Jean-Pierre Lazarus, Luc Douassy

Nota :

Les opinions exprimées et les informations exposées dans cette Lettre n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (qui ne sont pas tous journalistes).

Elles ne reflètent pas nécessairement les priorités actuelles d'Amnesty International.

Certains articles retenus pour leur intérêt lié aux Droits de l'Enfant sont toutefois toujours en relation avec la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

ISSN 2551-3206